17e ANNEE — T. 33 N° 738 — 23 FÉVRIER 1935

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

CONVENTIONS INTERNATIONALES

POUR LA PAIX EUROPÉENNE

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Pour la paix européenne

I — Les accords de Londres (31. 1-3. 2. 35)

Les négociations

Le 31 janvier 1935, MM. P.-E. Flandin, président du Conseil, et Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, ont quitté Paris, à 12 h. 10, par *la Flèche-d'Or*, qui va directement de Paris à Londres ; ils étaient accompagnés de leurs collaborateurs, MM. Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ; Massigli, directeur adjoint des affaires politiques ; Léon Noël, secrétaire général de la présidence du Conseil, et Roussel Le Roy, consul général de France, attaché au Cabinet du ministre des Affaires étrangères.

A 19 h. 7 le rapide entrait à la gare Victoria à Londres. Etaient présents pour saluer les représentants de la France : le premier ministre, M. Ramsay MacDonald ; Sir John Simon, ministre des Affaires étrangères ; M. Anthony Eden, Lord du sceau privé, et plusieurs secrétaires de ces trois ministres ; Sir Maurice Hanje, secrétaire du Comité de la défense impériale ; M. Roger Cambon, conseiller d'ambassade, avec tous les membres du personnel de l'ambassade de France. La colonie française était représentée par son président, M. Bernheim.

A 20 heures, M. Flandin est allé dîner chez Lord Londonderry, ministre de l'Air, à Park Lane, pendant que M. Laval dînait avec ses collaborateurs à l'hôtel Savoy, où séjournèrent les ministres français.

Le 1er février, à 10 h. 30, à Downing Street, commencèrent les conversations. La France était représentée par MM. Flandin et Laval, la Grande-Bretagne par M. MacDonald, Sir John Simon, MM. Baldwin et Anthony Eden. Ce premier entretien s'est prolongé jusqu'à 13 heures. Puis M. Baldwin réunit en un déjeuner les ministres et leurs collaborateurs.

Les conversations reprirent après le déjeuner et durèrent jusqu'à 18 h. 45. A ce moment le communiqué suivant fut remis à la presse :

Le premier ministre, M. Stanley Baldwin, Lord président du Conseil, et M. Anthony Eden, Lord du sceau privé, se sont rencontrés aujourd'hui (vendredi) avec M. Flandin, président du Conseil français, et M. Laval, ministre des Affaires étrangères.

Les deux séances qu'ils ont tenues ont été consacrées à l'exposé général des principales questions de politique européenne.

Ils continueront l'examen de ces différents problèmes au cours de leur prochain entretien, qui aura lieu demain (samedi) après-midi, de manière à permettre dans la matinée des conversations particulières.

De part et d'autre, les ministres se sont félicités de l'esprit d'amicale confiance dans lequel a été abordé et se poursuit leur échange de vues.

Dans la matinée du 2 février, M. Flandin recevait en son hôtel Sir Frédérik Leith Ross, principal conseiller économique du gouvernement anglais, qui était accompagné de M. du Halgoüet, attaché commercial près de l'ambassade de France à Londres.

De son côté, M. Laval rendait visite à M. Arthur Henderson, président de la Conférence du désarmement. A la suite de leur entretien, auquel assistait M. Massigli, M. Henderson a communiqué à la presse le texte suivant :

M. Pierre Laval et M. Arthur Henderson ont passé en revue la situation actuelle du désarmement à la lumière des événements qui se sont produits depuis la dernière réunion du bureau de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements et se sont demandé si les circonstances exigeaient une modification quelconque de la procédure qui avait été adoptée. Il a été admis que, étant donné que les comités chargés du trafic et de la manufacture des armes, de la publicité à donner à ce trafic et de diverses questions telles que l'établissement d'une Commission permanente de désarmement et de contrôle devaient se réunir au cours des prochaines semaines, il n'y avait pas lieu, pour le moment, de modifier cette procédure.

A 13 h. 30 un déjeuner réunissait à la table de M. Charles Corbin, ambassadeur de France, une quarantaine de personnalités françaises et britanniques.

La reprise officielle de la Conférence franco-britannique eut lieu à 15 heures et se prolongea jusqu'à près de minuit.

L'accord ayant été décidé, M. Flandin a passé la journée de dimanche à Farman Park, chez Sir Gomer Berry et Lady Berry, avec MM. Ramsay MacDonald, premier ministre britannique ; M. Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier ; Walter Runciman, président du Board of Trade, et Corbin, ambassadeur de France.

Le dernier entretien diplomatique eut lieu à 10 h. 30 à Downing Street. Y assistèrent Sir John Simon et M. Pierre Laval avec leurs collaborateurs directs. C'est au cours de cette réunion que fut adopté le communiqué consacrant les accords franco-britanniques.

Le soir M. Laval recevait à dîner à son hôtel Sir John Simon, M. Eden et Sir Austen Chamberlain. A la fin du repas M. Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, rejoignit les convives.

Le lundi matin 4 février à 9 h. 30, M. Flandin s'embarquait pour Paris à l'aérodrome de Croydon avec MM. Massigli et Léon Noël à bord de l'avion *Golden Clipper*, de l'Air-France ; il atterrissait au Bourget à 10 h. 50.

M. Pierre Laval quittait Londres par le train à la gare de Victoria à 10 h. 40.

Le communiqué officiel (3. 2. 35)

A 19 heures, le communiqué servant de conclusion aux entretiens franco-britanniques du 1er au 3 février fut rendu public. En voici le texte :

Progrès de la paix du monde par une coopération européenne plus étroite.

La rencontre qui a eu lieu à Londres entre les ministres français et les ministres britanniques avait pour but d'aider aux progrès de la paix du monde par une coopération européenne plus étroite, dans un esprit d'entière et amicale confiance, et de mettre en échec des tendances qui, si elles n'étaient contrecarrées, entraîneraient une course aux armements et accroîtraient les dangers de guerre.

C'est dans cet esprit que les ministres français et britanniques ont procédé à l'examen de la situation générale.

Le rôle particulièrement important de la S. D. N.

Ils ont constaté le rôle particulièrement important joué par la Société des Nations dans les récents règlements de certains problèmes internationaux et ils se sont félicités des heureux résultats dus à l'esprit de conciliation de tous les gouvernements qui ont participé à ces règlements.

Ils se déclarent résolus à poursuivre, tant en ce qui touche les problèmes qui sont propres à leurs pays que ceux qui relèvent de la Société des Nations, une politique inspirée des mêmes méthodes de conciliation et de coopération.

Approbation des accords franco-italiens.

Concernant les accords franco-italiens récemment obtenus à Rome, les ministres britanniques, au nom du gouvernement de Sa Majesté, ont cordialement accueilli la déclaration par laquelle les gouvernements français et italien ont affirmé leur intention de développer l'amitié traditionnelle qui unit les deux nations et ils ont associé le gouvernement britannique à l'intention marquée par les gouvernements français et italien de collaborer, dans un esprit de mutuelle confiance, au maintien de la paix générale.

Les ministres britanniques ont exprimé les félicitations du gouvernement de Sa Majesté pour la conclusion de l'accord de Rome relatif à l'Europe centrale et ils ont marqué comme conclusion des déclarations qu'avec les gouvernements français et italien le gouvernement de Sa Majesté a faites le 17 février et le 27 septembre dernier, ce gouvernement se considère comme au nombre des Puissances qui, aux termes des accords de Rome, se consulteront si l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche sont menacées.

Une collaboration directe et effective de l'Allemagne.

Les ministres français et britanniques espèrent que les progrès satisfaisants ainsi obtenus pourraient être continués avec la collaboration directe et effective de l'Allemagne.

Ils sont d'accord pour rappeler que l'Allemagne, non plus qu'aucune autre Puissance dont les armements ont été fixés par le traité de paix, n'a le droit de modifier les obligations par un acte unilatéral.

Ils sont toutefois d'accord pour considérer que rien ne contribuerait plus à la restauration de la confiance et au renforcement des perspectives de paix qu'un règlement général obtenu par libre négociation entre l'Allemagne et les autres Puissances.

Règlement général de l'organisation de la sécurité en Europe.

Ce règlement général pourvoirait à l'organisation de la sécurité de l'Europe, particulièrement par la conclusion du pacte librement négocié entre toutes les parties intéressées assurant l'assistance mutuelle dans l'Europe orientale et réalisant pour l'Europe centrale le système prévu dans le procès-verbal de Rome.

Simultanément et en conformité avec les dispositions de la déclaration du 11 décembre 1932, qui prévoient l'égalité des droits dans un régime de sécurité, ce règlement comporterait des arrangements concernant les armements en général, arrangements qui, en ce qui concerne l'Allemagne, se substitueraient à la partie 5 du traité de Versailles, qui, actuellement, limite les armements et les effectifs de l'Allemagne.

Enfin, un élément du règlement général serait constitué par le fait que l'Allemagne reprendrait sa place dans la Société des Nations en lui apportant une collaboration active.

Les gouvernements français et britannique espèrent que les autres gouvernements intéressés pourront partager ces vues.

Les développements récents de l'aviation constituent des dangers particuliers pour la paix.

Au cours de leurs conversations, les ministres français et britanniques se sont montrés préoccupés des dangers particuliers que constituent pour la paix les développements récents de l'aviation, dont l'abus peut conduire à des agressions soudaines par la voie des airs. Il ont examiné la possibilité d'une garantie contre ces dangers par un accord régional intervenant entre certaines Puissances sur une base de réciprocité. Les Puissances signataires s'engageraient à donner immédiatement l'assistance de leurs forces aériennes à celle d'entre elles qui serait, de la part d'une des parties contractantes, l'objet d'une agression non provoquée par la voie des airs. Les ministres français et britanniques, au nom de leurs gouvernements respectifs, ont reconnu qu'un accord mutuel de cette nature, en ce qui concerne l'Europe occidentale, serait propre à prévenir une agression et contribuerait, dans une large mesure, à mettre les participants à l'abri d'attaques soudaines par la voie des airs. Ils ont décidé d'inviter l'Italie, l'Allemagne et la Belgique à examiner avec la France et la Grande-Bretagne la possibilité de conclure rapidement une convention de cette nature.

Ils ont le plus vif désir de voir tous les pays intéressés apprécier l'objet de cette proposition, qui tend à renforcer la paix, seul but poursuivi par les deux gouvernements.

Les gouvernements français et britannique se déclarent prêts à se consulter à nouveau sans délai, après réception des réponses des autres Puissances intéressées.

Un commentaire de M. Laval

Faisant lecture de ce communiqué aux représentants de la presse française, avant de le radiodiffuser, M. Laval le commenta en ces termes :

« C'est pour la paix que nous avons travaillé. »

Les entretiens de Londres sont terminés. Le communiqué précise toutes les questions sur lesquelles nous avons ajusté nos vues avec le gouvernement britannique.

Mais notre déclaration serait incomplète si nous ne soulignions dans quel esprit d'amitié et d'étroite union nous avons, avec nos collègues britanniques, envisagé tous ces problèmes.

Après le règlement de la question de la Sarre et les accords de Rome, les conversations de Londres marqueront une date importante dans l'histoire diplomatique.

De tout cœur, nous souhaitons, M. Flandin et moi, que le résultat de nos délibérations soit bien accueilli par tous, et que l'Allemagne réponde à l'appel si pressant que nous lui adressons.

La déclaration de Londres atteste la solidarité de nos intérêts et notre volonté commune de poursuivre et d'achever l'organisation méthodique de la sécurité en Europe.

C'est pour la paix que nous avons travaillé.

Discours radiodiffusé de Sir John Simon (3. 2. 35)

D'autre part, Sir John Simon, dans une allocution radiodiffusée à l'adresse du peuple britannique, précisa la signification du communiqué (*Havas*, 4. 2. 35) :

Les garanties de sécurité contre une attaque aérienne.

Le texte du communiqué porte sur quatre questions, a notamment déclaré le chef du Foreign Office : 1° tout d'abord, la Société des Nations et les succès incontestables que cette institution a remportés pour le plus grand bien du monde au cours des derniers mois ; 2° les accords de Rome ; 3° le problème de la paix et de la sécurité européenne, notamment dans la mesure où il affecte les revendications et la situation de l'Allemagne ; 4° suggestions nouvelles et de la plus haute importance relatives aux garanties de sécurité contre une attaque aérienne.

Pendant les quelques instants qui me sont dévolus, je ne traiterai que ce dernier point.

Pour quiconque examine le problème de la sécurité et les dangers qui menacent la paix, il est bien clair qu'au cours des dernières années un péril nouveau et spécial a surgi : la possibilité qu'un usage malfaisant soit fait du développement de l'aviation moderne.

Une armée doit être mobilisée et, si rapidement qu'elle agisse, elle ne saurait frapper un coup mortel dans un laps de temps très court. Quant à une flotte, elle se concentre et elle évolue dans des conditions telles que le secret peut difficilement être gardé sur ce qu'elle fait ou sur ce qu'elle est susceptible de faire. [...]

Supposons donc qu'un pays projette de déclencher une attaque soudaine contre le pays voisin ; il est plus que probable que la première offensive prendra la forme d'un raid, appuyé sur des forces aériennes énormes.

Voilà pourquoi les ministres anglais et français se sont posé la question suivante : « Est-il possible de se prémunir contre ce danger par un accord réciproque et régional entre certaines Puissances ? »

Prenons un exemple.

Supposons les quatre Puissances : A, B, C, D. Est-il possible de négocier entre elles un accord par lequel les signataires prendraient l'engagement de mettre immédiatement leur aviation au service de celle d'entre elles qui aurait été la victime de la part d'une des autres d'une agression aérienne non provoquée ? Si un accord de cette nature pouvait être négocié, ne jouerait-il pas comme le préventif le plus efficace contre cette terrible éventualité ?

Au nom de leurs gouvernements respectifs, les ministres anglais et français se sont mis d'accord sur le point suivant. Au cas où un accord mutuel de cette nature pourrait être conclu, par exemple, entre quatre ou cinq Puissances de l'Europe occidentale, cela contribuerait, dans une large mesure, à prévenir une agression et mettrait les intéressés à l'abri d'une attaque aérienne brusquée.

Nous n'avons pas été plus loin, et je suis heureux de saisir l'occasion qui s'offre à moi d'inviter mes compatriotes à envisager ce problème calmement pour eux-mêmes. Bien entendu, nous nous demandons quel avantage nous vaudrait et quelles charges nous imposerait un engagement de cette nature. [...]

Aucun traité ne nous donne à l'heure actuelle le droit de réclamer l'assistance d'une Puissance quelconque du continent pour nous aider à repousser une agression aérienne non provoquée. Absolument aucune. [...]

Accord nécessaire entre la France, l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Pour la première fois, ce plan mettra entre nos mains une garantie susceptible de jouer à notre avantage immédiat. Mais, dira-t-on, ne nous imposerait-il pas aussi des responsabilités nouvelles extrêmement graves ? Je répondrai à cette question en toute franchise : il faut donc que les parties contractantes soient la France, l'Allemagne, la Belgique et nous-mêmes : le seul cas dans lequel nous pourrions être appelés à agir est précisément celui qui, en vertu des accords de Locarno, doit déclencher notre intervention.

Sans doute y a-t-il une différence. A Locarno, nous avons donné une promesse qui n'est pas précisément définie, tandis qu'en vertu de ce nouvel instrument diplomatique, si une des autres parties contractantes est victime d'une attaque aérienne, nous irons immédiatement à son secours avec notre aviation. Et nous avons la réputation, et nous la méritons, je l'espère, de tenir la parole donnée. Par conséquent, si l'une des Puissances cosignataires de Locarno est victime d'une agression aérienne non provoquée, nous serions obligés d'entrer en action. Or, si nous entrions en action, la simple prudence nous dicterait de le faire sans perdre de temps.

Est-ce à dire qu'entre vendredi matin et dimanche soir le gouvernement britannique ait attaché la parole du pays à un plan entièrement nouveau, dont quelques personnes à peine avaient entendu parler, voici quelques jours ? Assurément non. Voici ce que nous avons fait :

Nous sommes tombés d'accord avec le gouvernement français pour estimer qu'un plan de cette nature pouvait être négocié et appliqué en Europe occidentale (ce que nous croyons possible) et constituerait un préventif qui contribuerait dans une large mesure à empêcher une attaque aérienne brusquée.

Après avoir confirmé que l'Italie, l'Allemagne et la Belgique ont déjà été informées des termes du document, Sir John Simon souligne que « le Reich a été traité, comme il devait être traité, sur un pied d'égalité avec toutes les autres Puissances invitées à participer aux discussions ».

Le traité de Locarno et l'accord avec l'Italie.

Mais il me faut dire un mot de l'Italie, continue le ministre. La pensée de ce grand pays, associé par une si longue histoire et tant de sympathie avec le nôtre, est toujours dans notre esprit, lorsque nous étudions le problème de la paix européenne. Et vous observerez que, selon le traité de Locarno, l'Angleterre n'est pas dans l'obligation de venir à l'aide de l'Italie, de même que l'Italie n'a pas à venir à l'aide de l'Angleterre. Sous le régime de Locarno, par conséquent, l'Angleterre et l'Italie ne sont pas bénéficiaires du système. D'autre part, pour des raisons pratiques, on est en droit de penser que la position géographique de nos deux pays, séparés par une longue distance, amène plutôt à concevoir non pas un, mais plusieurs accords de caractère régional. Il se peut que l'Italie, la France et l'Allemagne viennent à s'unir dans une combinaison supplémentaire, mais c'est là ce que nous réserve l'avenir.

Pour ce soir, tout ce que je vous propose de faire, c'est d'attirer votre attention la plus sérieuse sur cette nouvelle tentative que nous avons faite pour trouver le moyen d'assurer la paix et pour chasser de l'esprit des hommes et des femmes la peur qui les hante, la chasser, j'en ai l'espoir, pour toujours.

Discours de M. Flandin (4. 2. 35)

Le président du Conseil, dans un discours radiodiffusé, a fait lundi soir 4 février, à 20 heures, un exposé des accords. Voici le discours de M. Flandin :

M. Laval vous a lu hier soir, de Londres, le texte du communiqué établi pour préciser les accords intervenus entre le gouvernement britannique et le gouvernement français au cours des entretiens que nous venons d'avoir avec nos collègues anglais.

Beaucoup d'entre vous auront sans doute relu ce document dans les journaux et prêté attention aux commentaires dont la presse a entouré sa publication.

Mais parce que, d'abord, cette rédaction diplomatique est fatalement un peu abstraite, parce qu'ensuite elle contient des clauses importantes pour votre avenir de Français, j'ai tenu à en définir pour vous aussi clairement que possible l'esprit et la portée.

Vous savez tous que, depuis quelques années, l'Allemagne a considérablement augmenté ses armements. Elle s'est pratiquement affranchie d'une partie des obligations que lui imposait le traité de Versailles. Vous comprendrez que je me borne à constater les faits, à un moment où nous cherchons à créer en Europe une collaboration sincère de tous pour la paix et que je m'abstienne de toute polémique à ce sujet.

Mais, devant ce fait accompli, allions-nous nous résigner à une course aux armements qui, en dehors des charges qu'elle fait peser sur les peuples, peut constituer un danger pour la paix dès que l'équilibre des armements entre deux nations ou deux groupes de nations se trouve rompu ? Disposions-nous par ailleurs de possibilités de contrainte pour empêcher cette course ?

La France veut la paix [1].

Poser ces questions c'est les résoudre. La France veut la paix. Elle ne s'est attachée et elle ne s'attache qu'à la recherche des moyens propres à sauvegarder la paix et à empêcher la guerre.

C'est, une fois de plus, ce que le gouvernement français a voulu et fait à Londres.

Il s'agissait d'abord de renforcer tout le système des pactes de garantie et d'assistance mutuelle qui complète le pacte général de la Société des Nations. Au pacte de Locarno, conclu par M. Briand, qui garantit la frontière franco et belgo-allemande, vient de s'ajouter le projet de pacte danubien heureusement négocié à Rome grâce au rapprochement hautement désirable et désiré de la France et de l'Italie. A ces deux pactes s'ajoute le pacte de l'Est, entrepris par M. Barthou, et que M. Laval s'efforce de faire aboutir. Nous avons enregistré avec satisfaction le complet accord et le précieux encouragement, quant à cette politique, que nous a donnés le gouvernement britannique.

Le pacte général de la Société des Nations doit, je viens de le rappeler, contenir et contrôler tous ces accords régionaux. C'est une politique française traditionnelle, qui ne veut pas abandonner le plus grand espoir de paix future qui existe actuellement dans le monde. Le peuple britannique en est aussi convaincu que le nôtre. Aussi avons-nous pu affirmer en commun que le retour de l'Allemagne dans la Société des Nations devait simultanément s'accomplir avec le programme général de sécurité et de limitation des armements.

Les garanties de la sécurité.

Ce problème des armements et des effectifs est, vous le savez, un des plus difficiles à résoudre. Il est, en effet, inséparable de la sécurité que toute nation, grande ou petite, a le droit et le devoir de s'assurer pour elle-même et par elle-même. La recherche des garanties de sécurité, la définition même des garanties d'exécution ont, depuis des années, été les pierres d'achoppement sur lesquelles devait se heurter la volonté pacifique des gouvernements et des peuples. Peut-être, un jour, la thèse française, qui a toujours soutenu la nécessité d'une force de police internationale, triomphera-t-elle ? Nous n'en sommes pas encore là, malheureusement. Nos amis britanniques nous ont demandé de réaffirmer notre volonté de conclure une convention générale de limitation des armements librement débattue. Nous y avons souscrit volontiers en rappelant que la France restait, comme sa cosignataire la Grande-Bretagne, fidèle à la déclaration de décembre 1932 sur l'égalité des droits dans la sécurité pour tous.

Demain donc, et nous le souhaitons vivement, pourront se rouvrir des négociations pour la conclusion de cette convention générale d'armements à laquelle il a été travaillé depuis tant d'années sans malheureusement aboutir.

J'espère que l'Allemagne, qui affirmait récemment sa volonté de paix, saisira cette occasion d'en donner la preuve. Cette grande nation doit participer également et librement à la construction si désirable de la sécurité européenne. Le souci de notre sécurité ne nous a jamais fait oublier celle des autres. Encore avons-nous le devoir, que nous enseigne le passé, de réclamer une sécurité réelle.

L'action immédiate contre la guerre.

Dans l'état de trouble où se trouve le monde, ce n'est pas une sécurité réelle que de vivre sous la menace de bombardements aériens. Et il y avait là un problème urgent et capital à résoudre sans délai. L'aviation est devenue le moyen de guerre le plus dangereux par son effet de surprise foudroyante. Dans ce domaine, aucun peuple soucieux de ses destins ne saurait accepter une infériorité marquée. Par contre, la supériorité certaine contre l'agresseur éventuel des défenseurs de la paix constitue, comme l'a si justement souligné Sir John Simon dans le commentaire radiodiffusé qu'il faisait de nos accords au peuple britannique, la mesure préventive la plus déterminante pour arrêter les desseins belliqueux de quiconque. Il est remarquable que la consolidation de la paix par des accords aériens ait rencontré des préoccupations qui s'étaient déjà exprimées sur le même sujet de l'autre côté de la Manche. Nous avons pu ainsi nous mettre très rapidement d'accord. Et je puis vous dire que nous sommes également préparés à conclure des engagements précis qui auront le mérite jusqu'alors irréalisé de définir une action immédiate contre la guerre.

Les commentaires britanniques ont souligné dès ce matin qu'à la rapidité de l'attaque contre la paix se trouverait désormais opposée la riposte immédiate de la contre-attaque contre la guerre. Les défenseurs de la paix ne se trouveront plus paralysés par des procédures qui risqueraient, à l'heure du péril, de favoriser peut-être définitivement l'agresseur. La coalition des forces aériennes des éventuels défenseurs de la paix doit leur assurer, *a priori*, une telle supériorité que personne ne devrait plus être tenté par l'abus de la force. Ainsi doit disparaître, dans nos vues communes, un des plus graves dangers qui menacent l'Europe.

Un pas sur le chemin de la paix.

Je ne veux donc pas douter, pour ma part, de l'adhésion des autres participants invités à conclure cette convention aérienne. Mais nous avons prévu que le gouvernement britannique et le gouvernement français se concerteraient aussitôt les réponses obtenues. C'est, à mon avis, un pas décisif sur le chemin de la paix que l'affir-

(1) Les sous-titres sont du *Figaro*.

mation de cette volonté commune franco-britannique d'organiser contre la guerre aérienne le barrage de l'alliance des peuples pacifiques. Chacun d'eux, comme il est naturel, y trouvera une précieuse garantie ; et tous les Français se réjouiront que l'intérêt commun de leur sécurité respective groupe des nations qui se seront sincèrement donné pour but le maintien de la paix.

En écartant pour demain le cauchemar de la guerre aérienne et de l'attaque brusquée, nous avons conscience d'avoir ainsi apporté un allégement à toutes vos inquiétudes. Nous continuerons de travailler à les dissiper, avec l'aide de votre confiance, dans tous les domaines.

Déclaration de Sir John Simon à la Chambre des Communes (4. 2. 35)

L'accord intéresse les gouvernements signataires du pacte de Locarno.

Au sujet du communiqué anglais, le ministre John Simon donna, le 4 février, quelques explications supplémentaires à la suite des questions posées par M. Lansbury, député travailliste.

Notons à propos de l'extension des futurs accords le passage suivant (*Times*, 5. 2. 35) :

Quant à la seconde partie de la question du très honorable gentleman, le texte du communiqué qui contient les résultats des conversations ayant eu lieu ces jours derniers entre les ministres représentant le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la République française a été reproduit dans un papier blanc (*White Paper*) qu'on peut maintenant se procurer au Vote Office. Ce communiqué donne un aperçu complet des sujets traités, des conclusions adoptées et des suggestions en vue d'études plus approfondies ; et je ne peux pour le moment m'étendre sur ce compte rendu d'une façon utile. Mais je voudrais que la Chambre sache qu'avant la publication du communiqué des démarches avaient été faites pour informer les autres gouvernements signataires de l'accord de Locarno du sens de nos discussions et pour expliquer, comme l'indique le communiqué, que nous les invitions maintenant à se joindre à nous et au gouvernement français pour discuter avec nous sur le même pied.

Je tiens à ajouter qu'en ce qui concerne le projet de garantir l'Europe occidentale des attaques aériennes injustifiées d'un pays sur l'autre, il fut convenu entre les ministres français et nous-mêmes que, si ce projet était adopté, notre propre mandat ne s'étendrait pas au delà des cas déjà prévus dans nos engagements de Locarno. (*Applaudissements.*)

Déclaration de M. Flandin à la Chambre (5. 2. 35)

Au cours de la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1934, au titre du budget des Affaires étrangères, le président du Conseil, interrogé par M. Léon Blum, a fait sur les accords de Londres les déclarations suivantes :

La consolidation de la paix en Europe.

M. Pierre-Etienne Flandin, *président du Conseil.* — Messieurs, si je l'ai bien compris, l'honorable M. Léon Blum demande que le gouvernement apporte aujourd'hui à la Chambre quelques explications sur les négociations qui viennent de se poursuivre à Londres et sur l'accord intervenu entre le gouvernement britannique et le gouvernement français, qui s'est traduit par la publication d'un communiqué dont vous avez eu déjà connaissance par la presse.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser, les négociations de Londres ont eu pour but essentiel de consolider la paix de l'Europe.

Un certain nombre de questions doivent, en effet, être nécessairement résolues, et elles doivent l'être, je le répète, dans l'intérêt de la paix.

Le réarmement de l'Allemagne.

Tout le monde sait que l'Allemagne a procédé, depuis quelque temps, à un réarmement qui dépasse certainement les limites fixées par la partie V du traité de Versailles.

D'autre part, une situation nouvelle a été créée à partir du jour où les travaux de la Conférence générale de limitation des armements, sans être abandonnés, n'en ont pas moins été rendus difficiles à la suite de la décision prise par l'Allemagne de quitter la Société des Nations et de ne plus s'associer aux travaux de Genève.

C'est pour tenter d'apporter un remède à cette situation, pour tenter d'améliorer la situation internationale actuelle, que, sur l'invitation du gouvernement britannique, je me suis rendu à Londres avec M. le ministre des Affaires étrangères.

Nécessité d'aboutir à une convention générale.

Que résulte-t-il, dans l'ensemble, de ces négociations ?

Tout d'abord, qu'une parfaite identité de vues — et je ne saurais assez insister sur ce point — a pu s'établir entre les deux gouvernements, quant à la solution ou aux solutions susceptibles d'organiser la paix en Europe.

Nous nous sommes trouvés d'accord avec le gouvernement britannique sur ce point essentiel : l'entreprise de limitation des armements ne doit pas être interrompue, elle doit être poursuivie, tout doit être mis en œuvre pour aboutir à une convention générale.

L'égalité des droits dans la sécurité pour tous.

Par quel moyen y parvenir ?

Là se posait un problème déjà débattu et dont la solution s'est trouvée indiquée dans la déclaration du 11 décembre 1932, relative à l'égalité des droits dans la sécurité pour tous.

Vous avez certainement remarqué que ces termes se retrouvent dans le communiqué de Londres.

Nous pensons, en effet, qu'il serait inopportun de donner à qui que ce fût un prétexte quelconque pour se dérober à ce que nous considérons comme l'obligation internationale d'organiser la paix.

Je ne veux pas me livrer à une polémique quelconque, en revenant sur le passé. Cela pourrait avoir, vous le comprenez, de multiples inconvénients au moment où, au contraire, nous nous efforçons de créer une atmosphère de collaboration et de coopération dans un but défini.

Le travail de la S. D. N. doit continuer.

Mais je veux insister devant la Chambre pour bien préciser qu'il n'y a aucun changement dans la politique traditionnelle de la France, qu'à aucun moment il ne saurait être question de dessaisir la Société des Nations de l'étude et de la solution d'un problème qui regarde l'universalité des Etats représentés à Genève et qui ne saurait être limité, même pour une discussion préalable, à un certain nombre de Puissances, en écartant les autres de la table autour de laquelle se poursuivraient les négociations. (*Applaudissements.*)

Je tiens également à préciser que la simultanéité qui a été formellement prévue dans les conversations de Londres vise aussi bien l'établissement des conditions de sécurité que la conclusion d'une convention générale sur les arme-

ments. On ne saurait isoler l'un de l'autre ces deux problèmes.

Chaque nation, fût-elle petite ou grande, a le droit et le devoir d'organiser par elle-même et pour elle-même sa propre sécurité. Et il me paraît qu'un des objectifs principaux, demain comme hier, sera, pour toutes les nations intéressées, de définir avec précision les garanties de sécurité et les garanties d'exécution d'une convention de limitation des armements.

Sur ce point, vous pouvez être assurés, je le répète, que le gouvernement, s'inspirant de la politique traditionnelle de la France, ne laissera pas mettre en péril une sécurité à laquelle elle est d'autant plus attachée qu'elle a trop de raisons, puisées dans l'expérience du passé, d'être, sinon méfiante, du moins très prudente. (*Très bien ! Très bien !*)

Ce principe de simultanéité ne vise pas seulement, d'ailleurs, les garanties de sécurité et les garanties d'exécution que doit comporter une convention générale de limitation des armements, mais encore toute une politique de pactes d'assistance mutuelle et de garantie qui, dans un cadre régional, doivent apporter, à ceux qui les concluent, une sécurité locale, étant bien entendu que cet ensemble de pactes doit s'inscrire dans le pacte général de la Société des Nations, qui reste la charte de la sécurité générale et de l'organisation de la paix.

Il nous a semblé, en outre, et je suis particulièrement heureux qu'à ce point de vue le gouvernement britannique ait rencontré les préoccupations du gouvernement français, qu'avant même que cette grande œuvre pût être accomplie, un point d'une urgence spéciale — parce que, s'il n'était pas résolu, les dangers naissant d'une situation malgré tout toujours troublée pourraient s'en trouver aggravés — devait faire l'objet d'une convention particulière.

La menace d'une attaque brusquée par la voie aérienne.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, que j'ai besoin de rappeler combien la menace d'une attaque brusquée par la voie aérienne peut rendre vains tous les efforts jusqu'ici tentés pour empêcher, en cas de rupture de la paix, l'agresseur de se trouver dans une position particulièrement avantageuse.

Une flotte aérienne de bombardement peut être mobilisée et concentrée dans des délais extrêmement courts, son action peut se développer dans des délais presque aussi brefs.

Dès lors, les consultations préalables, la mise en œuvre de toutes les procédures antérieurement prévues risqueraient de se dérouler tandis que, déjà, des opérations de guerre feraient peser sur la nation attaquée un poids dont elle ne pourrait peut-être plus parvenir à s'affranchir, même avec l'appui des autres nations liées vis-à-vis d'elle par un engagement d'assistance.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu qu'une convention d'assistance spéciale en matière d'attaque aérienne pouvait et devait intervenir dans le cadre régional qui nous intéresse tout spécialement et qui intéresse en même temps le gouvernement britannique.

Solidarité d'intérêts, réciprocité d'action complète entre les deux gouvernements.

Nous avons réalisé là — et sans doute est-ce une innovation — une solidarité d'intérêts, une réciprocité d'action complète entre le gouvernement britannique et le gouvernement français.

Est-ce à dire que ce soit dans un cadre aussi limité ? Non. Notre conception est que, dans l'Europe occidentale, les nations qui sont attachées à la paix et qui le proclament doivent être associées pour écarter ce danger aérien si menaçant.

C'est la raison pour laquelle, après s'être mis d'accord sur les principes, les deux gouvernements ont décidé d'inviter à une conversation préalable sur cette question l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. Vous retrouvez là les Puissances qui ont signé le traité de Locarno.

Je ne veux pas dire par là — et je tiens beaucoup à l'affirmer — que ce projet de convention aérienne soit destiné à se substituer en quoi que ce soit au traité de Locarno. Celui-ci doit demeurer intact dans toutes ses parties et il n'est pas question d'y rien retrancher.

Cette convention aérienne constituera, pour un cas spécial et dans des conditions déterminées, une procédure plus rapide et plus décisive, destinée, dans l'esprit aussi bien du gouvernement britannique que du gouvernement français, à jouer, non pas comme une sanction, mais plutôt comme un moyen préventif. (*Très bien ! Très bien !*)

Les bases d'un système préventif d'une importance capitale.

Nous sommes de ceux qui considèrent que toute mesure prise pour assurer la victoire dans la guerre est utile, mais que toute mesure prise pour empêcher la guerre est préférable. (*Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs.*)

C'est dans cet esprit qu'en voulant assurer une collaboration préalable et publiquement affirmée de toutes les forces aériennes des défenseurs de la paix contre une agression inopinée nous avons, je le pense, jeté contre le déchaînement des hostilités les bases d'un système préventif qui nous paraît d'une importance capitale. (*Très bien ! Très bien !*)

Voilà, brièvement résumé, ce qui s'est passé à Londres.

Il ne faut pas que l'on s'y méprenne : des principes ont été posés en vue de négociations ultérieures. Rien n'est définitivement résolu, puisqu'aussi bien nous avons prévu que les deux gouvernements se rencontreraient et se concerteraient à nouveau lorsqu'ils auraient reçu les réponses aux consultations qu'ils ont entreprises.

Mais, là aussi, n'y a-t-il pas en germe, et vous l'apercevez bien, toute une politique de collaboration confiante et continue entre deux grandes démocraties également attachées à la paix et également attachées à son organisation internationale ? (*Applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, le sens qu'il faut attacher à des conversations qui, en unissant l'Angleterre et la France pour l'avenir, se sont inspirées à la fois d'un passé récent et, plus encore, d'un espoir commun afin que toute tentative de compromettre à nouveau la paix du monde trouve contre elle des digues préalablement construites et plus solides que celles qui existaient hier. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite.*)

La réponse allemande (14. 2. 35)

Le 14 février 1935, dans l'après-midi, M. von Neurath, ministre des Affaires étrangères, a reçu successivement Sir Eric Phipps, ambassadeur d'Angleterre, et M. François-Poncet, ambassadeur de France, et leur a remis le texte de la réponse allemande à la communication de la déclaration commune franco-britannique du 3 février.

Ce texte est publié par les journaux allemands et les journaux français du 16 :

Le gouvernement allemand se déclare d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique et le gouvernement français pour souhaiter sincèrement que soient renforcées les garanties de la paix, dont le maintien est aussi bien dans l'intérêt de la sécurité de l'Allemagne que dans celui de la sécurité des autres Etats européens.

Le gouvernement allemand est heureux de constater des dispositions favorables à un échange de vues confiant entre différents gouvernements, dispositions qui s'expriment dans la communication du gouvernement de Sa Majesté britannique et du gouvernement français. Il procédera à un examen approfondi de l'ensemble des questions touchant à la politique européenne qui lui ont été

soumises et qui sont abordées dans la première partie du communiqué de Londres.

Cet examen s'inspirera tant de dispositions profondément pacifiques que du souci de la sécurité du Reich allemand, dont la situation géographique au cœur de l'Europe est particulièrement exposée. Le gouvernement allemand examinera, en particulier, par quelles mesures peut être évité à l'avenir le péril d'une course aux armements qui est né du refus des Etats puissamment armés de procéder au désarmement prévu par les traités. Il est persuadé que seule la volonté d'aboutir à des accords librement consentis entre des Etats souverains, telle qu'elle s'exprime dans le communiqué franco-anglais, peut conduire à des règlements internationaux durables dans le domaine des armements.

Le gouvernement allemand accueille avec satisfaction les propositions tendant à accroître la sécurité contre des attaques aériennes soudaines par la conclusion, dans un délai aussi bref que possible, d'une convention aux termes de laquelle le signataire se porterait immédiatement au secours de la victime d'une agression non provoquée par la voie des airs en engageant ses forces aériennes. Il est prêt en principe à engager ses forces aériennes pour contribuer à intimider et à arrêter les perturbateurs éventuels de la paix. Il est donc disposé à trouver aussitôt dans un accord librement négocié avec les gouvernements intéressés la voie, les moyens propres à réaliser une convention de ce genre qui garantisse, dans la plus large mesure du possible, la sécurité de tous les signataires.

Le gouvernement allemand est d'avis que des négociations entreprises entre un trop grand nombre de participants et insuffisamment préparées entraînent, ainsi que l'expérience l'a montré et comme cela est d'ailleurs naturel, des heurts qui devraient être évités dans l'intérêt même de la conclusion d'une telle convention aérienne, dont les effets seront absolument nouveaux.

Avant de participer à de telles négociations, le gouvernement allemand estime souhaitable d'éclaicir par des conversations particulières avec les gouvernements intéressés une série de questions préliminaires et de principes. Aussi serait-il heureux qu'à la suite des délibérations franco-britanniques qui viennent d'avoir lieu le gouvernement de Sa Majesté britannique, en sa double qualité de participant aux conversations de Londres et de garant des accords de Locarno, fût disposé à engager avec le gouvernement allemand lui aussi un échange de vues direct à ce sujet.

Le gouvernement allemand est d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique et le gouvernement français pour considérer que la conclusion d'une convention aérienne constituerait un important progrès sur la voie de la solidarité des Etats européens et qu'elle serait propre à faciliter une solution des autres problèmes européens satisfaisante pour tous les Etats.

II — Les accords de Rome (4.-8. 1. 35) (1)

Commentaires de presse

1° Vatican

Paix réciproque, paix européenne et paix chrétienne.

De l'*Osservatore Romano* (7-8. 1. 35) :

[...] M. Laval est venu au Vicaire du Prince divin de la paix, au lendemain d'un accord des plus importants, des plus désirés depuis que les épées furent, non pas

(1) Voir le début de ce dossier dans *D. C.*, t. 33, col. 137-160 et 200-220.

déposées, mais simplement, hélas ! remises dans le fourreau ; au lendemain d'une entente heureuse renouvelée entre deux pays auxquels la Providence accorda le même *Credo*, le même nom et la même âme latine ; au lendemain de déclarations de paix réciproque, de paix européenne, que l'on ne pourrait désirer plus explicites, plus instructives, plus engageantes ; au lendemain, nous devons le dire aussi, d'un écrit du chef du gouvernement italien publié en France, dans lequel la vertu spirituelle de l'Eglise était proposée à la méditation et à la reconnaissance des Etats comme fondement de cette élévation morale des nations, de cette paix intérieure des peuples qui cimente le mieux les ententes et garantit les coopérations mondiales (1).

Ces propositions, ces promesses de paix, par leur caractère moral, émanent du sentiment que la paix est un devoir commun et supérieur, non en opposition, mais en harmonie avec les devoirs particuliers. Par leur importance politique due à l'entente de deux nations sœurs, vers lesquelles, comme vers deux pôles d'action, convergent diverses orientations internationales ; par l'étendue de leur répercussion qui groupe étroitement désormais dans une seule aspiration les grandes Puissances, ces propositions et ces promesses, disons-nous, ne pouvaient avoir de couronnement plus digne que celui que toute belle et bonne action humaine peut désirer en s'élevant jusqu'au Seigneur, près de qui tout ce qui dépasse les confins de chaque pays devient universel, tout ce qui est humain se fait chrétien, tout ce qui est juste se fait pieux, près de qui la paix transforme sa lumière d'idéal profane en auréole de religion.

La veille de Noël, Pie XI répétait en termes plus peinés et plus enflammés que jamais son appel à la fraternité des peuples, suivant l'annonce même qui révélait du haut des cieux aux hommes de bonne volonté la mission inaugurée à Bethléem, mission de paix sur toute la terre et pour tous les temps.

L'Epiphanie a apporté au représentant de ce divin messager, de ce divin législateur, de ce divin auteur de la paix, une réponse qui, entendue dans les vœux prononcés à Rome, retentit en même temps dans le monde entier et correspond pleinement à l'invitation suprême lancée à la Ville éternelle et au monde, *Urbi et Orbi*, unis dans l'embrassement maternel suppliant de l'Eglise.

Ce n'est pas autrement qu'offrirent l'hommage universel à la crèche, magnifique trône de la paix, les trois pèlerins représentant tous les continents et toutes les races (2).

Liquidation du passé, préparation d'un avenir.

De l'*Osservatore Romano* (12. 1. 35) :

L'importance politique du rapprochement italo-français dépasse la valeur objective elle-même des accords signés, lesquels ont brisé la cloison qui empêchait une entente nette entre les deux peuples ayant un grand et commun destin dans le développement de notre histoire.

Le texte des accords est déjà connu grâce aux communiqués officieux et aux claires précisions données par les négociateurs ; la presse aussi a déjà amplement révélé les multiples aspects des heureuses délibérations.

(1) Voir plus loin, en annexe, le texte de l'article de M. Mussolini.

(2) Le lendemain l'*Osservatore Romano* (9. 1. 35), sous le titre « Les commentaires internationaux sur les conversations de Rome », cite les commentaires de la presse italienne (*Giornale d'Italia*, *Tribuna*, *Lavora fascista*, *Popolo di Roma*, *Tevere*) ; de la presse française (*Temps*, *Figaro*, *Croix*, *Paris-Midi*, *Intransigeant*, *Jour*) ; de la presse anglaise (*Times*, *Manchester Guardian*, *Morning Post*) ; de la presse allemande (*Berliner Tageblatt*, *Deutsche Allgemeine Zeitung*, *Lokal Anzeiger*) ; de la presse hongroise (*Cesko Slovo*), et de la presse autrichienne (*Reichspost*).

Ce qui intéresse aujourd'hui, c'est de savoir la façon dont l'opinion publique des divers pays va s'orienter à la suite des accords de Rome, qui, ayant surtout un caractère programmatique sont destinés à ressentir les influences de la politique, non seulement dans les chancelleries, mais encore dans les vastes sphères de l'opinion publique, lesquelles sont également sensibles en face des problèmes qui touchent le destin même des peuples.

Les accords romains ont, en effet, un double aspect : ils liquident un passé et préparent un avenir.

La liquidation du passé s'est effectuée moyennant une entente qui, comme dit Mussolini, est « une transaction réciproquement satisfaisante ».

La façon dont on a résolu les questions concernant la rétrocession du territoire libyen, la délimitation de la frontière entre l'Erythrée et la Somalie française, le statut des Italiens de Tunisie, indique que pas plus en Afrique qu'en Europe on ne doit chercher les raisons de ces dissensions qui empêchent « la consécration de ces valeurs idéales provenant de la communauté des origines » entre les deux peuples.

Ces dissensions pouvaient naître des revendications coloniales, mais elles n'avaient pas leur racine en elles. La raison en était plus vaste, et il faut remonter jusqu'aux traités de paix et aux amertumes qu'ils ont laissées dans l'âme des vainqueurs et des vaincus, pour se rendre compte qu'aujourd'hui encore, sous la pression des événements qui menacent de faire retomber l'Europe dans la barbarie, on est en train de liquider le triste héritage du passé.

« Ecoutons la leçon du passé, a dit Laval : c'est toujours dans la guerre qu'ont sombré les civilisations. » En face de ce danger, les responsables de la politique des deux grandes nations ont su retrouver le chemin des accords qui, ainsi que l'a déclaré en termes heureux le chef du gouvernement, « servent non pas à rétrécir mais à élargir l'horizon de la vie européenne ».

[...] Il ne s'agit pas de renoncer aux amitiés respectives, comme l'a dit Mussolini, mais de les harmoniser suivant les exigences générales : tel peut être le programme capable de faire surmonter les difficultés des derniers mois. Se basant sur les prémisses réalistes des amitiés existantes, il tend au but pratique d'éliminer les conflits au nom de ces « exigences générales » qui ne sont pas autre chose que l'intérêt de la communauté européenne, sur laquelle pèse l'hypothèque créée par les rivalités et les incompréhensions.

ANNEXE

L'Eglise et l'Etat.

L'article de M. Mussolini auquel fait allusion plus haut l'*Osservatore Romano* a paru dans le *Figaro* (18. 12. 34). En voici le texte intégral :

Toute l'histoire de la civilisation occidentale, depuis l'époque de l'Empire romain jusqu'à nos jours, de Dioclétien à Bismarck, nous enseigne que chaque fois qu'un Etat entre en conflit avec la religion, c'est l'Etat qui sort vaincu de la lutte. Un combat contre la religion, c'est un combat contre l'incompréhensible, contre l'intangible ; c'est une guerre déclarée à l'esprit dans ce qu'il a de plus profond et de plus intime ; et il est désormais prouvé que, au cours d'une telle lutte, les armes utilisées par l'Etat, même les plus acérées, sont impuissantes à infliger des blessures mortelles à l'Eglise, qui — surtout en ce qui concerne le culte catholique — sort invariablement victorieuse des conflits les plus acharnés.

Un Etat ne saurait vaincre qu'un autre Etat. Il peut alors concrétiser sa victoire par l'imposition d'un changement de régime par exemple, ou une conquête territoriale ; il peut exiger une indemnité de guerre. Il peut contraindre la nation vaincue à désarmer ou à adopter un système déterminé, au point de vue politique ou économique.

Lorsqu'une nation entre en guerre, elle se trouve en présence d'une réalité matérielle, susceptible d'être saisie, frappée, mutilée et transformée ; mais lorsque l'adversaire est une religion, il est impossible de frapper un but déterminé et précis.

La simple résistance passive des prêtres et des croyants suffit à annihiler les attaques les plus violentes d'un Etat.

Bismarck, au cours de ses huit années de guerre « pour la culture », guerre déterminée par la proclamation du « dogme de l'infaillibilité du Pape » au point de vue religieux, a décrété l'arrestation d'un grand nombre d'évêques, la fermeture de centaines d'églises et la dispersion d'une foule d'organisations catholiques dont il alla même jusqu'à saisir les fonds. Cette campagne antiromaine débuta sous la devise « Los von Rom », (débarrassons-nous de Rome).

Le résultat de cette persécution fut que bientôt le nombre des députés catholiques au Reichstag monta à plus de cent, que Windhorst acquit une popularité mondiale et que la résistance morale du monde catholique allemand se vit encouragée de façon unanime.

Finalement, Bismarck, le terrible fondateur de l'Empire allemand, capitula devant Léon XIII, fit appel à son arbitrage à l'occasion d'une controverse internationale, et la lettre qu'il lui écrivit commençait par le mot : « Sire ! »

La politique de Napoléon Ier à l'égard de l'Eglise ne fut pas plus heureuse. L'une des erreurs les plus graves que le grand Corse ait commises fut la manière dont il « brutalisa » deux Papes et aussi le Vatican.

Dans la conception fasciste, la religion est entièrement libre, elle est indépendante chez elle.

L'idée saugrenue de créer une religion d'Etat ou d'asservir à l'Etat la religion exercée par la presque totalité des Italiens n'a jamais dépassé ce que je pourrais appeler l'antichambre de mon cerveau.

Le devoir d'un Etat n'est pas d'essayer de créer de nouveaux évangiles ou d'autres dogmes, de renverser de vieilles divinités pour les remplacer par d'autres, préconisées par la race, le sang ou un « nordisme » quelconque. L'Etat fasciste considère qu'il ne lui incombe pas d'intervenir dans les questions religieuses, et la chose ne pourrait arriver qu'au cas où le facteur religieux influerait sur le bon ordre moral et politique de la nation.

Aux temps modernes, au sein des continents de civilisation blanche, un Etat a le choix entre deux attitudes logiques seulement à l'égard des Eglises constituées : ou bien les ignorer en les tolérant toutes, comme c'est le cas aux Etats-Unis, ou bien réglementer les relations entre le gouvernement et les Eglises, au moyen d'un système de conventions et de concordats, selon la méthode qui a donné les meilleurs résultats en Italie.

L'histoire des relations entre Eglise et Etat en Italie a été particulièrement édifiante au cours de la période qui va de 1870 à 1929.

L'Italie, ayant voté la soi-disant loi des garanties qui ne fut jamais reconnue par le Pape, prit le parti d'ignorer l'Eglise catholique. La formule déjà inefficace de Cavour : « *Une Eglise libre dans un Etat libre* », s'est trouvée tout à fait insuffisante à l'égard d'un pays comme l'Italie, qui a le privilège d'être le siège d'une religion comptant 400 millions d'adeptes dans le monde entier.

Cette formule fut suivie de la dénomination géométrique de Giolitti, qui compara l'Eglise et l'Etat à *deux lignes parallèles prolongées jusqu'à l'infini, sans jamais se rencontrer.*

En dehors de ces deux formules, les soi-disant partis de gauche se signalaient par une activité anticléricale d'un caractère vulgaire et démagogique qui touchait plus particulièrement certaines régions et les incitait à la vio-

lence, mais qui ne pouvait pénétrer bien avant dans la masse imposante des catholiques, réfractaires à semblable propagande.

C'était une situation insupportable, et les relations semi-officielles entre le Quirinal et le Vatican, imposées par les nécessités d'une vie en commun dans des circonstances particulières, tels, par exemple, les conciles des cardinaux en vue de l'élection d'un successeur au trône, étaient fréquentes en dépit de la séparation.

En 1929, le traité qui résolut la question romaine d'une manière décisive et satisfaisante mit fin à cette situation instable, et le Concordat précisa au moyen de quelques douzaines d'articles les futures relations entre l'Etat italien et la religion.

Depuis le 11 février 1929, six années se sont écoulées. Au lendemain de ces conventions, nombreux furent ceux qui se déclarèrent sceptiques et prédirent des catastrophes. Et ce furent ces mêmes voix qui se firent entendre lorsque, au cours de l'été 1931, les traités se trouvèrent soumis à l'épreuve d'un conflit où la question de l'éducation de la jeunesse entra en jeu.

Ce conflit présenta des phases diverses, dont certaines, aiguës, durèrent plusieurs mois. Mais, dès les premiers jours de septembre, le problème se trouva résolu à la satisfaction générale ; cette controverse peut être considérée comme l'épreuve du feu des pactes latéraux.

Depuis lors, rien n'est venu troubler la paix civile et religieuse dont jouit l'Italie, et l'on peut ajouter qu'une collaboration cordiale s'est établie entre les deux pouvoirs, qui d'ailleurs ont un but commun : l'humanité.

La doctrine fasciste, à ce point de vue, est claire : l'Etat est souverain, et rien ne peut exister en dehors de lui ou contre lui, pas même la religion, dans ses manifestations extérieures pratiques ; c'est ce qui explique pourquoi les évêques italiens prêtent serment de fidélité à l'Etat.

D'autre part, l'Eglise est souveraine dans son champ spécifique d'activité, c'est-à-dire en ce qui concerne les questions spirituelles. Il arrive parfois que ces deux forces se rencontrent, et, en pareil cas, une collaboration est désirable et, d'ailleurs, aussi aisément réalisable que productive.

Un Concile de cardinaux qui s'occuperait de discuter calibre de canons et tonnage de cuirassés serait infiniment grotesque. Un cabinet ministériel le serait tout autant qui se mettrait à parler théologie et dogmes religieux. Un Etat qui désire éviter tout désaccord spirituel et tout conflit entre ses citoyens doit se garder de toute intervention relative aux questions strictement religieuses.

Ce qui est arrivé récemment en Allemagne est une preuve nouvelle de la valeur des doctrines et des pratiques fascistes. Aucun gouvernement n'est plus totalitaire, plus autoritaire, que l'Etat fasciste. Aucun n'est plus jaloux de sa toute-puissance et de son prestige, mais justement pour ces raisons le fascisme évite de se mêler de questions qui se trouvent en dehors de sa juridiction et qui lui sont étrangères. Tous les Etats qui n'ont pas su comprendre cette grande vérité se sont vus contraints, tôt ou tard, de reconnaître leur erreur. Dans mon discours devant la cinquième Assemblée annuelle du régime, c'est avec intention que j'ai déclaré que quiconque rompt ou trouble l'union religieuse d'un pays commet un crime de lèse-nation.

Benito Mussolini.

Sur cet article de Mussolini, l'*Osservatore Romano* (20. 12. 34), sous le titre « Un écrit de Mussolini sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat », écrit :

[...] Ces prédictions, au contraire, ne se vérifièrent même pas quand en 1931 les traités furent soumis à une épreuve qui devait, contrairement à l'attente, se terminer pacifiquement. « Depuis lors, rien n'est venu troubler la paix civile et religieuse dont jouit l'Italie, et l'on peut ajouter qu'une collaboration cordiale s'est établie entre les deux pouvoirs, qui, d'ailleurs, ont un but commun : l'humanité. »

L'écrit du chef du gouvernement italien se référant sur ce point au principe de la totalitarité de l'Etat fasciste, explique dans quel sens il s'applique aux manifestations religieuses extérieures et pratiques, en reconnaissant à l'Eglise la souveraineté dans le domaine spécifique de ses activités propres. Et il ajoute : « Il arrive parfois que ces deux forces se rencontrent, et, en pareil cas, une collaboration est désirable et, d'ailleurs, aussi aisément réalisable que productive. » Par exemple, « un Concile de cardinaux qui s'occuperait de discuter calibre de canons et tonnages de cuirassés » ne serait pas moins incompréhensible qu' « un cabinet ministériel qui se mettrait à parler théologie et dogmes religieux. Un Etat qui désire éviter tout désaccord spirituel et tout conflit entre ses citoyens doit se garder de toute intervention relative aux questions strictement religieuses ».

Et après avoir rappelé quelques exemples extérieurs confirmant sa thèse, Benito Mussolini conclut : « Aucun gouvernement n'est plus totalitaire que l'Etat fasciste. Aucun n'est plus jaloux de sa toute-puissance et de son prestige, mais justement pour ces raisons le fascisme évite de se mêler de questions qui se trouvent en dehors de sa juridiction et qui lui sont étrangères.

» Tous les Etats qui n'ont pas su comprendre cette grande vérité se sont vus contraints, tôt ou tard, de reconnaître leur erreur. Dans mon discours devant la cinquième Assemblée annuelle du Régime, c'est avec intention que j'ai déclaré que quiconque rompt ou trouble l'union religieuse d'un pays commet un crime de lèse-nation. » (1)

2° Allemagne.

C'est la question des armements, avec la question autrichienne, qui a déterminé la France à rechercher cet accord.

Du *Berliner Tageblatt*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. 1. 35) :

Avant même que les négociations de Rome eussent commencé, il était certain que la question des armements y jouerait un rôle important. On peut même dire que c'est la question des armements, conjointement bien entendu avec la question autrichienne, qui a déterminé la France à rechercher un accord avec l'Italie. Et c'est

---

(1) D'autre part, *la Croix* (19. 12. 34), sous le titre « L'Eglise et l'Etat », publiait les lignes suivantes : « *Le Figaro* publie un article de la plume de Benito Mussolini sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. A côté d'idées que nous ne saurions approuver, il y a des vues sur l'histoire contemporaine chargées de leçons. En exergue, le résumé de l'article : « Quiconque rompt ou trouble » l'union religieuse d'un pays commet un crime de lèse- » nation. »

Enfin, M. Gustave Hervé écrivait dans *la Victoire* (19. 12. 34), sous le titre « Un crime de lèse-nation » : « [...] Mussolini y développe cette idée que c'est une folie pour un Etat de s'attaquer à la religion, qui, par sa nature même, est hors de ses atteintes et de ses emprises : rien que par la résistance passive, les croyants peuvent obliger à céder n'importe quel Etat.

» [...] La nation française, malgré le reste des vertus militaires et des vertus chrétiennes qui lui ont permis de tenir encore magnifiquement au cours de la dernière invasion, a senti, la paix rétablie, qu'elle allait à la dérive, sans gouvernail, sans pilote, sans foi en elle-même, vers de redoutables abîmes.

» Et aujourd'hui, elle attend un grand chef national dont l'un des premiers actes, s'il veut vraiment redresser l'Etat en décomposition, sera d'ordonner à la nation de rendre à César ce qui appartient à César, mais de rendre de nouveau à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

le tout réuni qui a décidé la France à aller aussi loin que les choses sont allées.

Selon toute apparence, la France va d'abord attendre l'issue de l'affaire de la Sarre. Ensuite, elle s'efforcera que l'affaire autrichienne soit réglée. Sans nul doute, on a voulu éviter à Rome tout ce qui pourrait être susceptible d'empêcher une négociation amiable avec l'Allemagne. On a choisi les formules les plus vagues, et quand d'autres se sont fait entendre on les a démenties.

L'immixtion dans les affaires intérieures de l'Autriche, Versailles ne l'a-t-elle pas pratiquée en interdisant l'Anschluss ?

De la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, citée par *le Temps* (9. I. 35) :

Si l'Italie s'engage à ne pas se mêler des affaires intérieures d'Autriche, elle renonce à des prétentions qu'elle avait émises l'été dernier sous une forme qui avait inquiété tout particulièrement l'Angleterre. [...]

En ce qui concerne l'immixtion dans les affaires intérieures, nous, Allemands, nous n'oublierons pas la plus grande immixtion dans les affaires intérieures d'un autre pays, celle par laquelle ces messieurs de Versailles ont interdit à l'Autriche l'Anschluss avec l'Allemagne.

Un fait important de la politique européenne, mais de grands problèmes restent posés.

De la *Deutsche Diplomatisch-Politische Korrespondenz*, citée par *le Temps* (9. I. 35) :

Dans les accords sur l'Europe centrale, il faut distinguer entre le pacte consultatif franco-italien et le plan d'un pacte de non-intervention pour l'Europe centrale. Seul le premier constitue une réalité politique, c'est le présent d'hospitalité de Mussolini à Laval, en ce sens que l'Italie est disposée, à l'avenir, à ne plus agir de sa propre autorité pour le maintien de l'indépendance autrichienne, mais d'accord avec la France. L'Italie cherche ainsi à partager avec la France une responsabilité qu'elle portait seule, jusqu'à ce jour. Seules l'Italie et la France participent à cet accord, mais tous les voisins et les héritiers de l'Empire austro-hongrois doivent être appelés à y prendre part.

Quant au pacte de l'Europe centrale, sa réalisation ne dépend pas seulement de la France et de l'Italie, mais de l'attitude des autres pays, notamment des grandes Puissances. Son objet n'est pas la question autrichienne, mais l'ensemble du problème danubien. Le développement des rapports entre la Hongrie et la Petite-Entente, particulièrement avec la Yougoslavie et entre la Yougoslavie et l'Italie, prend là une importance plus grande. Cependant on n'a pas entendu parler à Rome de discussions sur ces sujets. Il semble qu'ils aient été expressément ajournés.

Le rapprochement entre la France et l'Italie constitue, en tout cas, un fait important de la politique européenne, mais de grands problèmes restent posés et, si l'on passe du domaine politique à l'économique, des difficultés bien connues surgissent, mais, précisément dans la région danubienne, les questions économiques, ne peuvent être séparées, moins que partout ailleurs, de la politique générale.

Pour mesurer la résistance de cette amitié, il faut attendre

De la *Frankfurter Zeitung*, citée par *le Temps* (8. I. 35) :

C'est à ce rapprochement lui-même qu'il faut attribuer une importance politique, plus qu'aux formules juridiques qui viendront s'ajouter à une surabondance de pactes et de traités. La confiance du monde en ces pactes est ébranlée. Par contre, il y a des relations politiques réelles qui ont une valeur efficace, et si les entretiens de Rome ont retenu à ce point l'attention du monde, c'est que les rapports politiques de deux grandes nations semblent être à un tournant.

L'accord laissera subsister la tension entre les revisionnistes d'Italie et les antirevisionnistes de France, mais cette opposition perdra de son importance du fait que les deux grandes nations veulent désormais causer directement. Tel est le sens des entretiens de Rome qui ont permis à M. Laval de parler, dans son toast, des grands espoirs qui se sont éveillés chez les peuples.

Cette tendance, sa grande portée, est un fait ; pour mesurer la résistance de cette amitié, il faut attendre, car elle commence sa carrière avec le handicap de foyers de troubles qui, par le passé, l'ont empêchée d'aboutir.

Signe favorable à l'évolution politique où l'Europe peut s'engager après le plébiscite.

De la *Germania*, citée par *le Temps* (9. I. 35) :

Nous voyons dans le caractère que présentent les négociations de Rome un signe favorable à l'évolution politique où l'Europe peut s'engager après le plébiscite du 13 janvier. Mais pratiquement les résultats de Rome peuvent ne satisfaire ni M. Laval ni M. Mussolini, car ils laissent en suspens les questions les plus importantes, et aussi parce que l'un des facteurs indispensables à la politique européenne [l'Allemagne] n'a pas participé à cette tentative de compromis. Les négociations de Rome se terminent de cette façon par un point d'interrogation sur l'avenir.

France et Italie ont mis leur emprise diplomatique sur l'Europe centrale.

De la *Koelnische Zeitung* (6. I. 35), traduite par *le Bulletin quotidien de la presse étrangère* (9. I. 35) :

[...] La tentative de Mussolini pour amener la France à « laisser tomber » la Petite Entente a toujours été illusoire, et les derniers événements montrent clairement qu'elle a complètement échoué. Les petits artifices diplomatiques tendant à ne pas faire apparaître l'unité de la Petite Entente, en représentant la Roumanie comme n'ayant pas été un des premiers signataires du pacte sur l'Autriche, mais comme y ayant adhéré seulement plus tard, le fait également d'amener la Pologne à participer au pacte, tout cela ne peut supprimer le fait de l'unité de la Petite Entente.

Sur ce point, c'est un échec de Mussolini. Par contre, c'est pour lui un succès important que le troisième des pactes à conclure prévoie l'extension des protocoles de Rome par l'adhésion d'autres Etats. C'était certainement l'intention de Mussolini de créer avec les protocoles de Rome un pôle attirant invinciblement les autres Etats danubiens. Mussolini essayait par ce moyen d'attirer à lui les Etats de la Petite Entente et de les éloigner de la France. Cette tactique n'a pas réussi. Les Etats de la Petite Entente ne pourront apporter leur adhésion que sous les auspices de la France. Cela ne devrait guère modifier les rapports politiques des Etats de la Petite Entente avec la France d'une part, l'Italie d'autre part.

Les négociations de Rome ne mettent pas le point final à l'affaire, comme le gouvernement français le souhaitait tout d'abord. Elles ne sont pour l'instant qu'un début. La pacification de l'Europe centrale, comme l'écrivait ces jours-ci un journal de Paris, « formule élégante qui dissimule deux positions un peu opposées », ne peut, en raison des antagonismes, progresser aussi vite qu'on a dû en avoir l'intention. Le fait qu'on se contente pour l'instant d'un « protocole », d'un cadre qu'il reste à garnir, exprime ces antagonismes. Mais ce qui est déjà sûr, c'est que, dans la zone politique de l'Europe

centrale, s'est déclenché un mouvement par lequel la France et l'Italie ont mis leur emprise diplomatique sur l'Europe centrale, et par lequel les possibilités diplomatiques et politiques sont limitées pour tout autre.

L'Allemagne a suivi avec réserve, mais avec attention, les journées romaines.

Du *Voelkische Beobachter*, traduit par *le Temps* (13. I. 35) :

[...] Il sera intéressant d'observer, durant les mois à venir, si l'Italie réussira à tenir la ligne de sa politique extérieure ou si des difficultés intérieures et ses besoins économiques lui feront abandonner peu à peu de grandes prétentions souvent proclamées.

L'impression qui reste, c'est que dans les conventions de Rome la politique extérieure de l'Italie est formulée telle qu'on voudrait la voir de Paris. L'Allemagne a suivi avec réserve, mais avec attention, les journées romaines.

Il faut insister dès aujourd'hui sur ce fait que les spéculations sur une modification de la ligne droite suivie par la politique allemande sont entièrement déplacées. Son but inébranlable est le droit et la paix. Elle ne s'écartera jamais des revendications de l'honneur allemand et des engagements pacifiques de l'Allemagne.

3° Autriche.

Politique constructive, faisant abstraction de ce qui divise.

Du *Montag Blatt*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I. 35) :

Ce qu'on a discuté et résolu à Rome ne signifie rien de moins que la réalisation d'une politique vraiment européenne : une politique qui, dans l'intérêt de la paix et de la reconstruction de l'Europe, en finit avec les oppositions d'intérêt, réelles ou supposées, entre deux grandes Puissances dirigeantes, une politique qui, après des expériences fâcheuses et douloureuses, fait enfin, ce qui est la condition préalable de toute politique constructive, abstraction de ce qui divise, pour souligner ce qui unit.

Les conversations romaines d'hier ont réalisé une œuvre d'une importance décisive pour la destinée des peuples. Il n'y a pas de doute qu'elles seront suivies incessamment d'autres délibérations à Rome, et l'on parle déjà d'un voyage commun dans la Ville Eternelle des ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente. La visite à Londres des hommes d'Etat français et celle que viendront rendre les dirigeants italiens à Paris achèveront l'œuvre de cette semaine.

L'accord de Rome apporte l'isolement à tout saboteur de la paix européenne.

Du *Morgen*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I. 35) :

L'accord de Rome apporte l'isolement à tout saboteur de la paix européenne. L'Allemagne sera invitée à y accéder : il n'est pas impossible que le braconnier finisse par revêtir bon gré, mal gré, l'habit de garde champêtre. Les relations de l'Italie et de la Petite Entente sont enfin éclaircies. L'adhésion de la Petite Entente au protocole de Rome est devenue possible. Le problème de la revision a peut-être cessé d'être une pomme de désaccord, mais il n'en reste pas moins un fruit aigre dans le dessert de la paix.

Du point de vue autrichien, adhésion sans réserve.

De l'*Oesterreichische Abendzeitung*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I. 35) :

Du point de vue autrichien, dit-elle, on ne peut rien objecter à la formule de bon voisinage réciproque dans le bassin danubien qui y a été élaborée. Le pacte à deux Italie-France, souligne plus loin le journal, pour autant qu'il s'agit de la sauvegarde de l'intégrité des frontières et de l'autonomie politique intérieure de l'Autriche, s'est élargi et est devenu un pacte à trois : Italie-France-Autriche.

Quelque chose de grand pour la paix s'est accompli à Rome.

De la *Reichspost*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I. 35) :

[...] Les hommes d'Etat qui ont mis sur pied la Pax Romana ont droit à la reconnaissance de l'Europe. On ne saurait assez reconnaître le mérite du Duce et des dirigeants de la politique étrangère française qui ont réussi à écarter des peuples européens, pour longtemps, espérons-le, le cauchemar de la menace de guerre.

Au premier rang des Etats dont l'hommage reconnaissant va aux créateurs de cette paix romaine se tiennent l'Autriche et sa population, qui doivent déjà tant à l'amitié de Mussolini et aux loyaux efforts de la politique de paix que pratique la France. Le ministre des Affaires étrangères français, si différent d'ailleurs de M. Barthou par le tempérament et la méthode, a cependant dans la question cruciale de la politique continentale poursuivi et couronné l'œuvre de son prédécesseur.

Pour la première fois, France et Italie s'engagent la main dans la main dans une politique commune de reconstruction européenne, qui ne se limite pas au problème de l'Autriche et de la paix, mais dont les effets multiples ne peuvent manquer d'embrasser l'ensemble du continent. C'est un véritable règlement européen qui s'est opéré hier à Rome.

L'Autriche espère avec confiance qu'elle sera des premières à retirer le bénéfice de l'assurance pacifique renforcée qu'impliquent les accords de Rome.

Quelque chose de grand pour la paix s'est accompli à Rome. [...]

Toute la situation de l'Europe centrale et orientale est transformée par l'accord de Rome.

De la *Reichspost*, citée par *le Temps* (9. I. 35) :

Il n'est pas exagéré de dire que la réalisation de l'accord franco-italien est l'événement le plus important pour la politique européenne depuis la conclusion de la paix. Le conflit latent entre les deux Puissances latines avait une portée beaucoup plus large que toutes les divergences franco-allemandes de ces seize années. Toute la situation de l'Europe centrale et orientale est transformée par l'accord de Rome. Une politique de rivalité et d'opposition plus ou moins artificielle dans la région danubienne et la péninsule balkanique ne pourra plus désormais compter sur l'appui de Paris ou de Rome. C'est tout un changement d'atmosphère dans une importante partie du continent.

Pour mesurer tout l'effet de l'accord franco-italien, il faut le considérer à la lumière de l'entente franco-anglaise et de la traditionnelle amitié anglo-italienne, mais aussi songer que dans l'union de Rome, Paris et Londres, l'Italie amène l'Autriche et la Hongrie — la France, les Etats de la Petite-Entente étant eux-mêmes en étroite liaison avec ceux de l'Entente balkanique. Ce « bloc de la paix » n'est dirigé contre aucun autre Etat ; MM. Mussolini et Laval l'ont souligné l'un et l'autre. Le pacte de non-immixtion crée un statut danubien dont l'entrée est ouverte à toutes les Puissances intéressées, et nous souhaitons profondément et en toute sincérité que le gouvernement allemand reconnaisse et saisisse cette possibilité.

« Une étoile de première grandeur au ciel de l'Europe. »

Citant la *Wiener Zeitung*, *le Temps* écrit (9. I. 35) :

[Ce journal] appelle de son côté l'accord franco-italien « l'un des événements diplomatiques les plus capitaux de l'après-guerre, une étoile de première grandeur au ciel de l'Europe ». Il énumère les principaux résultats atteints à Rome, du point de vue de la sauvegarde de la paix européenne et tout spécialement en ce qui concerne l'Autriche ; mais il insiste également sur la portée considérable de ce fait nouveau qu'a été la visite du ministre des Affaires étrangères français au Vatican, « péripétie de la politique religieuse française qui rentre harmonieusement dans les efforts pacifiques dont les deux Romes, l'ecclésiastique et la laïque, sont aujourd'hui le centre ».

4° Belgique.

Incontestable portée européenne des accords.

De M. Jules Parfait, dans *l'Avant-Garde*, de Louvain (12. I. 35), sous le titre « La politique d'Europe et l'accord de Rome » :

La dernière session de la S. D. N. avait dégagé un ciel couvert de nuages inquiétants. Avec les accords franco-italiens, voici un premier rayon de soleil qui semble permettre les plus grands espoirs sur le développement ultérieur de la politique européenne.

Les accords de Rome ont en effet une incontestable portée européenne. Notons bien qu'ils ne constituent rien de définitif : ils présentent au contraire le caractère d'une étape. Ces accords peuvent former le cadre qui permettra un travail lent et assidu de coordination internationale. Nous nous attacherons particulièrement à montrer comment ils sont un pas en avant vers un nouvel examen de la question d'Autriche et de l'organisation du bassin danubien. [...]

Il reste à normaliser les relations franco-allemandes.

De M. Paul Struye, dans *la Libre Belgique* (10. I. 35), sous le titre « Une nouvelle « paix » romaine » :

Les accords de Rome, s'ils marquent une étape importante sur la voie d'une paix durable, ne sont pas un aboutissement. Il reste à normaliser les relations franco-allemandes, ce qui suppose un règlement satisfaisant de la question du désarmement.

Bien que le communiqué officiel soit muet sur ce point, il n'est pas douteux que le problème ait été abordé à Rome. Tout porte à croire que c'est la thèse italienne — elle n'est autre, on se le rappelle, que celle que le comte de Broqueville a faite sienne, en mars dernier, au nom de la Belgique — qui a enfin triomphé.

Si la réconciliation franco-italienne est un facteur de sécurité, il est logique qu'elle facilite et qu'elle conditionne, chez tous les Etats, les réductions ou tout au moins les limitations d'armements qui s'imposent et que déjà le pacte de la Société des nations a prévues il y a quinze ans.

Parité militaire, contrôle international permanent, développement des obligations d'assistance mutuelle, telle est la triple base sur laquelle vont reprendre bientôt, sans doute, les travaux de la Conférence de Genève.

Influence importante du Vatican.

Dans la question autrichienne, l'appui du Pape a décidé de la victoire en faveur du bloc anglo-franco-italien.

Sous la signature Augur, dans *la Métropole* d'Anvers, citée par *le Temps* (10. I. 34) :

La vaste manœuvre de la diplomatie internationale, même autour de la question de l'indépendance de l'Autriche, est soumise à un facteur auquel, à Londres, nous attachons de l'importance. Nous voulons parler de la participation du Saint-Siège à l'organisation de la résistance de Vienne à l'hégémonie allemande. Sans aucun doute, l'influence du Vatican a-t-elle puissamment contribué à la défaite de von Papen, au moment même où celui-ci paraissait avoir réussi à persuader le chancelier Schuschnigg de se déclarer contre le pacte de garantie et de non-intervention proposé par l'Italie et la France.

Lorsque Berlin s'aperçut que, malgré toutes les indications contraires, la politique britannique avait réussi d'amener à bon port l'entrevue Mussolini-Laval, la Wilhelmstrasse fit jouer son artillerie lourde sous la forme d'un avertissement direct à Rome. Celui-ci manqua d'ailleurs totalement son effet. La démarche autrichienne, par contre, qui prétendait refuser la garantie des Etats de la Petite Entente, menaça de tout faire échouer. Et alors se produisit l'intervention du Vatican dont nous parlons. Elle fit à nouveau pencher la balance et, cette fois, décisivement, du côté franco-italien. Or, l'Autriche reconnaît la puissance spirituelle du Saint-Père. Et cette puissance s'est associée à la nôtre. Nous disons « nôtre » parce que, en l'occurrence, la Grande-Bretagne fait sienne la cause défendue par la France et par l'Italie. C'est un véritable front anglo-franco-italien auquel la politique du Saint-Père apporta l'appui qui décida de la victoire.

Le duel entre le royaume de Saint-Pierre et le troisième Reich de Hitler ne date pas d'hier. Il a son origine dans l'anxiété causée au Saint-Siège par les mouvements antireligieux de la Russie soviétique. Mais, tandis qu'à Moscou l'intervention catholique ne pouvait être qu'indirecte, l'Eglise orthodoxe ne reconnaissant pas la Papauté, à Berlin, elle devait cesser d'être occulte, car il s'agissait de préserver une forte Eglise catholique allemande. Aux yeux du Saint-Siège, la politique hitlérienne représente un prolongement immédiat de la politique antireligieuse des bolcheviques. La menace pour l'Europe chrétienne ainsi se concrétise. Et un duel s'engage donc dans lequel, si l'étiquette est respectée, l'antagonisme qui anime les partis est d'autant plus terrible.

Un point de départ autant qu'un point d'arrivée.

De Stylo, dans *la Nation Belge* (10. I. 35), sous le titre « L'accord de Rome. Quelques à-côtés d'une rencontre historique » :

[...] On devine l'émotion causée par cette nouvelle [la signature de l'accord]. Elle a réjoui ici tous ceux, et il en était resté beaucoup dans tous les milieux italiens comme dans la colonie française, qui avaient gardé de la guerre faite en commun une nostalgie de la collaboration franco-italienne. Elle a réjoui aussi tous les amis étrangers des deux pays qui souhaitaient depuis longtemps la réconciliation d'aujourd'hui, parce qu'ils y voyaient un gage du maintien de la paix et qui en sont aujourd'hui plus convaincus que jamais parce qu'ils estiment que Berlin ne peut pas être sourd à l'avertissement que lui donne l'accord de Paris et de Rome favorisé par Londres.

Il en résulte, dès maintenant, une consolidation sérieuse de la détente qui s'était manifestée ces derniers temps entre la France et l'Italie. L'atmosphère des rapports des deux pays est complètement transformée. On ne croira plus à Paris que Mussolini est assoiffé de guerre et de terres et l'on ne s'imaginera plus ici que la France est le seul trouble-paix de l'Europe ou même, comme c'était encore le cas l'été dernier dans le petit peuple, que la France va déclarer la guerre à l'Italie.

Cette transformation est, pour une bonne part, l'œuvre d'Hitler, qui a découragé ceux qui lui étaient ici le plus indulgents. Elle n'est cependant qu'un point de départ pour le travail profond de collaboration qui s'impose aux deux pays réconciliés et cette pensée forme le leit-motiv

de tous les commentaires des événements de ces derniers jours, depuis les toasts du palais de Venise jusqu'aux articles des journaux de Rome et de province. Souhaitons donc que la cordialité qui a caractérisé ces journées continue à marquer les rapports des deux gouvernements qui viennent de se retrouver.

Leur collaboration réjouira tous les amis de la paix européenne comme elle a réjoui le Vatican. [...]

Il y a quelque chose de changé en France. Le briandisme est bien mort.

De la *Revue catholique des idées et des faits* (11. 1. 35), sous le titre « La Semaine » :

[...] Décidément, il y a quelque chose de changé en France. Le briandisme est bien mort. Comme d'ailleurs la démocratie politique et la mystique de gauche. La France se ressaisit. Personne n'y est plus intéressé que nous, Belges, qui eussions été les premières victimes de l'abandon français. Jamais nous ne nous féliciterons assez de ce que la France de la victoire n'ait pas cédé aux chants des sirènes pacifistes, aux mirages des illusions pseudo-évangéliques, aux conseils des faux prophètes, aux accusations d'avocats d'on ne sait trop quelle jeune Europe ou quel esprit nouveau ! C'est parce que la France est toujours forte qu'une entente franco-italienne est possible. Sans doute y fallait-il d'autres conditions, mais celle-là était primordiale et essentielle. Puisse la Grande-Bretagne prendre conscience de son véritable intérêt et s'associer, résolument et effectivement, à un accord qui garantit, plus et mieux que n'importe quoi, la paix européenne. [...]

Espoir de voir l'Europe s'acheminer vers la paix politique puis économique.

Du *XX*e *Siècle*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. 1. 35) :

[...] Le résultat des conversations de Rome a provoqué une satisfaction générale qui se traduit par un sentiment de soulagement.

Cette fois, les espérances n'ont pas été déçues. Le texte des arrangements ne nous est pas connu, mais les déclarations officielles, les commentaires autorisés nous permettent de juger de la valeur des directives générales dont s'inspirera désormais la politique concordante des deux pays.

On peut espérer voir l'Europe s'engager résolument dans la voie qui nous conduira à la paix politique, laquelle, par des voies plus ou moins détournées, nous conduira à la paix économique.

5° Espagne.

Deux démarches sans précédent de la part d'un ministre de la Troisième République.

De l'*A. B. C.* de Madrid, cité par *la Presse* (8. 1. 35) :

A première vue, la visite du ministre français à la capitale de l'Italie est seulement un épisode, sans doute important dans les relations plus soupçonneuses que cordiales des deux Etats latins. On n'oublie pas non plus qu'à Rome existe la Cité éternelle, la Cité du Vatican ; Laval s'entretiendra d'abord avec Mussolini et ensuite avec Pie XI. C'est la première fois depuis l'installation du fascisme qu'un ministre en exercice de la Troisième République se rend au siège d'un régime antiparlementaire et corporatif. Mais ce même voyage éclaire un autre point de vue encore plus intéressant : c'est la première fois depuis 1871 que la France charge un de ses ministres de saluer le Saint-Père. La nouveauté est d'autant plus remarquable que, par la charge qu'il occupe et par ses propres antécédents, Laval est un personnage représentatif de l'Etat laïque et républicain...

« L'ombre de Pierre. »

De *El Correo Catalan* (10. 1. 35) :

La semaine dernière, dans une note, sous la rubrique « Actualités », nous avons expliqué l'importance transcendante du voyage à Rome de M. Laval, ministre français des Affaires étrangères, et de sa visite officielle annoncée à S. S. Pie XI. Aujourd'hui ce sont toutes les chancelleries ainsi que la presse d'Europe et d'Amérique qui célèbrent le fait du commencement de l' « entente » cordiale Laval-Mussolini ou Italie-France, gage de plus en faveur de la paix mondiale pour l'année qui commence.

C'est avec raison que le Duce, après avoir signé le pacte au palais de la place de Venise, à Rome, a pu dire : « Nous sommes en train d'inaugurer l'année cruciale de 1935 sous d'heureux auspices ». Cependant, le Pontife romain a lancé des paroles comminatoires, le jour de Noël, en conviant les nations à la paix et en condamnant celles qui aiment la guerre. Et sa voix, heureusement, ne s'est pas perdue dans le vide. Le ministre français a paru en être le fidèle écho et Mussolini le premier interprète. Justes motifs pour l'Europe de se réjouir.

Mieux que les protocoles, l'enthousiasme spontané et chaleureux avec lequel les deux peuples ont accueilli le rapprochement aussi désiré que nécessaire, d'autre part la satisfaction ressentie au sein des Etats du bassin du Danube — appelé avec raison « guêpier de l'Europe », — en Angleterre et aux Etats-Unis, prouvent la confiance qu'a fait naître tout ce qui a été traité et conclu, dans ces trois jours à peine, entre la France et l'Italie.

Mais si importants que soient les résultats obtenus à la suite d'un accord si complet, plus grands sont encore ceux qui découlent de l'éloignement définitif, nécessité par l'invitation à ces entretiens et par leur bon succès, des obstacles et préjugés qui s'y opposaient : l'animosité quasi historique du peuple français contre l'Italie et *vice versa*, à peine dissimulée lors de leur participation en qualité d'alliés à la dernière guerre européenne ; les préjugés nés d'un républicanisme socialiste et maçonnisant soulevés partout contre le fascisme et son Duce ; enfin le jacobinisme français de près de soixante-dix ans à l'égard de la plus haute autorité spirituelle dans le monde, internationalisé par les sectes secrètes contre le Pape depuis la chute du pouvoir temporel à la Porta Pia et qui qualifiait d'odieux tout ce qui est romain.

Tout cela, et plus encore, il a fallu l'oublier et le détruire pour en arriver à ce résultat. Il y a seulement vingt ans, la République française, subjuguée par la Franc-Maçonnerie, n'aurait pu songer à se rendre à Rome et y saluer officiellement le Pape. Bien mieux, il y a dix mois à peine, cette puissance ténébreuse et le socialisme exécuteur servile de ses ordres se seraient opposés nettement à ce qu'un ministre de cette République passât les Alpes pour entrer en pourparlers avec Mussolini, le haï. Il a fallu que le régime de la nation voisine passât par le Jourdain d'une guerre mondiale, laquelle imposa l' « union sacrée » et il a fallu finalement le réveil et les protestations des Parisiens, il y a moins d'un an, pour que tombe le bandeau de bien des yeux et s'acclimate le sentiment actuel, pour le plus grand bien de la France et par suite de l'Europe entière.

Quelques-uns voient là le triomphe personnel de Mussolini ; nombreux même sont ceux qui pensent ainsi. Mais on oublie de parler de l'ombre bienfaisante et silencieuse qui a permis de transformer en gloire un changement que, peu de temps auparavant, certains auraient stigmatisé de honteux.

C'est à elle que Alcala Galiano, commentant en ce sens l'événement dans *A. B. C.*, attribue fort justement la véritable origine et le soutien de cette prépondérance

italienne qui, il y a quelques années seulement, eût paru un défi.

Cette chaotique Italie de l'après-guerre, dédaignée des chancelleries européennes, désolée par le socialisme rouge, les grèves révolutionnaires et la lutte de classes, a recouvré son sentiment national, son harmonie intérieure et la haute conception de sa mission historique. Aujourd'hui, l'Italie n'est pas seulement une Puissance de premier ordre ; Rome est encore arrivée à être le centre diplomatique de l'Europe. C'est en terre italienne que le Duce a reçu Hitler, Litvinoff, le socialiste MacDonald et maintenant Laval. C'est avec raison qu'on dit que tous les chemins mènent à Rome, et l'on pourrait ajouter aussi que toutes les idéologies politiques se sentent attirées successivement par son intense lumière spirituelle. Le plus grand succès de la nouvelle Italie est indubitablement d'avoir unifié la révolution avec la tradition et toutes les deux avec la religion ; en d'autres termes, le fascisme et la monarchie italienne ont été convertis en alliés du Saint-Siège qui étend son influence apostolique dans le monde entier. « L'homme qui résoudra le problème épineux des relations entre le Quirinal et le Vatican — disait Crispi — sera le premier homme politique de l'Italie moderne. »

Cette œuvre a été l'œuvre de l'ombre bienheureuse de Pierre. Nous l'avons évoquée à la lecture du v[e] chapitre des *Actes des Apôtres*, où nous voyons que la multitude simple apportait les malades dans les rues « et les plaçait sur des lits ou des nattes, afin que lorsque Pierre passerait son ombre au moins couvrît quelqu'un d'entre eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs souffrances » (1).

Pareille fortune attend, nous l'affirmons, les peuples qui cherchent leur véritable paix en suivant l'ombre du Vicaire de Jésus-Christ. Mussolini et l'Italie, qui s'en sont approchés avec le traité de Latran de 1929, en accordant au Pape son indépendance avec la reconnaissance de son pouvoir temporel, ont été les premiers bénéficiaires de cette paix, que le Pontife Romain vient d'évoquer une fois de plus. Ils en ont bénéficié avec les autres Etats de l'Europe, malgré les préjugés et les sectarismes, avec plus d'efficacité qu'à la suite des accords discutés et conclus, mais toujours incomplètement, dans les conférences et assemblées de la Société des Nations elle-même.

Il suffit de rappeler l'injuste et arbitraire exclusion du Pape de cette société internationale, exclusion contre laquelle nous avons si souvent protesté avec le monde catholique, pour s'expliquer la stérilité totale de ses travaux et de ses accords. Pour leur compte personnel, la France et l'Italie ont profité de cette leçon enseignée par les faits.

« Une bonne journée pour la paix. »

De *El Debate* (8. 1. 35) :

L'humanité et la civilisation doivent beaucoup à la France. L'accord signé par Laval et Mussolini, grâce auquel est écarté de l'Europe le danger d'une guerre redoutée déjà de quelques esprits manquant de foi en les grandeurs de la nation sœur, est un service de plus rendu par le peuple invincible à la société et à la civilisation. Les gouvernements français, reconnaissons-le malgré les divergences qui peuvent nous séparer d'eux, ont accompli leurs devoirs nationaux, parce qu'ils ont fait respecter dans le monde entier l'intégrité et les destins de la patrie, par une politique extérieure de force, de sérieux, d'attachement très loyal aux traités. Terre des chevaliers sans peur et sans reproche, comme le Bayard de l'histoire et des nobles traditions, la France fait honneur à la signature apposée par ses plénipotentiaires à côté du sceau des protocoles. Tout principe de révision, chaque fois qu'il y a eu liberté dans la ratification du document, suppose l'oubli de sa propre dignité, qu'il s'agisse d'individus, de personnes juridiques ou d'Etats. Il faut rester fidèle à ce que l'on a promis et signé... C'est la devise de l'Espagne et de la France. Le grand cordon de Pie IX, conféré par le Souverain Pontife au ministre français qui cimentait dans la Ville Eternelle la paix mondiale, est la récompense de l'Eglise catholique à un noble procédé, à une politique de droiture et de loyauté, aussi bien de la part des Latins que des Français.

[...] L'accord de Rome trace le chemin de la politique commune à la France et à l'Italie dans l'Europe centrale. La forme et le contenu sont moins intéressants que le fait même de l'accord. Ce qui était difficile, c'était d'amener dans la capitale de l'Italie le ministre français ; ce qui échouait toujours, c'était de prouver la volonté décidée de porter remède aux maux qui affligent l'Europe.

Tant mieux si, comme il paraît au cours des entrevues de Laval et du Duce, a été préparé l'instrument capable d'éviter, ou du moins d'atténuer les conflits qui produisent dans les pays du Danube les chocs des races et des intérêts et les méfiances, résidu de la guerre passée. Nous nous référons au pacte de non-intervention dans les affaires intérieures de chaque pays. Sans l'accord entre les grandes Puissances, ce pacte serait mort-né. Depuis les conférences de Rome, il peut être très efficace.

[...] Il n'est pas exagéré d'écrire que les conflits franco-italiens nous affectent directement. Au bout de seize années d'âpreté se sont évanouis presque tous les obstacles qui empêchaient l'accord entre les deux pays voisins de l'Espagne. Pour la première fois, peut-être, l'histoire des relations italo-françaises nous offre des motifs d'optimisme. Personne, sauf les nations contre lesquelles Pie XI appelait la colère divine, ne manquera d'être satisfait. Personne, et encore moins les Espagnols, ne peut rester indifférent au sujet de ce qui décide des relations entre la France et l'Italie.

Abandon d'une absurde politique contre le fascisme.

De *La Epoca* (9. 1. 35) :

Commentant la visite de Laval à Rome, ALVARO ALCALA GALIANO écrit dans l'*A. B. C.*

« Les avances que fait, enfin, le Quai d'Orsay au Duce, après des années de ressentiment et d'hésitation, signifient le déclin de l'absurde politique pratiquée par Briand et Berthelot contre le fascisme, qu'inspiraient les Loges et les parlementaires socialistes français. Une fois de plus, Mussolini triomphe, car il voit se rendre son dernier adversaire qui était la France officielle, berceau de la « Ligue des droits de l'homme », scandalisée devant une nouvelle révolution qui rejetait les dogmes de 93. C'est que la réalité s'est imposée au-dessus de tous les sectarismes et de toutes les hostilités. »

Une grande base pour la paix européenne.

De *El Mati* (9. 1. 35), sous le titre « Les accords de Rome » :

[...] Nous comprenons l'exaltation de la presse française et de la presse italienne, et d'une certaine manière nous unissons notre voix à la leur, nous qui croyons qu'une entente franco-italienne est une grande base pour la paix de l'Europe. Cependant, nous craignons que les journalistes qui font l'éloge de l'œuvre réalisée n'aient pas plus de renseignements sur elle que nous n'en avons nous-mêmes. [...]

MM. Laval et Mussolini se sont entretenus de la façon d'éviter que l'Allemagne ne mette la main sur l'Autriche et de donner toute satisfaction possible aux ambitions coloniales italiennes, sans qu'elles portent atteinte aux intérêts français.

(1) *Actes des Apôtres*, ch. v, 15.

Sur ces deux questions, ils sont arrivés à un accord uniquement « pour aller de l'avant » sans que les intérêts réciproques soient lésés et sans exciter la naturelle et vieille animosité des peuples italien et français. C'est déjà beaucoup. C'est tout ce qu'on pouvait espérer et il faut s'en féliciter. Mais ce n'est rien de plus. La visite du ministre français à Rome n'a pas plus apporté de solution à la question autrichienne que donné satisfaction aux ambitions coloniales de l'Italie.

6° Etats-Unis.

Une éclaircie extraordinaire dans le ciel de l'Europe.

Du *New-York Times*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. 1. 35) :

[...] Le résultat obtenu apporte une éclaircie extraordinaire dans l'atmosphère de toute l'Europe. Ceux qui passent leur temps à prédire que la guerre est sur le point d'éclater ne manqueront pas sans doute de trouver maintenant d'autres prétextes pour susciter des conflits, mais il est bien certain qu'après les accords de Rome le nombre de leurs crédules auditeurs aura beaucoup diminué.

7° France.

L'heureuse issue des négociations.

De G. T., dans le *Bulletin religieux de Rouen* (12. 1. 35), sous le titre « La France à Rome » :

[...] De larges espoirs sont désormais permis pour l'affermissement et la sûreté des relations d'amitié et de collaboration entre les deux grandes nations, sœurs par leur commune origine latine, leurs alliances séculaires aux temps passés, mais surtout par leurs traditions religieuses respectives. Ce rapprochement franco-italien met un terme au douloureux malaise entre deux peuples, que certains s'étaient plu à méconnaître ou à envenimer, auquel d'autres désespéraient de jamais remédier. Constatons ici avec satisfaction que, grâce à la patience et aux qualités de diplomate de M. Pierre Laval, les accords qui viennent d'être conclus, fondés sur l'intérêt réel des deux nations, apportent des possibilités magnifiques pour hâter la pacification de l'Europe et du monde, si désirable depuis les vains efforts de 1919. [...]

Un accord « riche de réalités substantielles ».

D'A. P., dans *la Quinzaine religieuse de Tarentaise* (15. 1. 35), sous le titre « Echos de Rome » :

[...] Comme citoyens français, nous sommes heureux d'applaudir au bon succès, à l'heureuse issue des longues et délicates négociations qui viennent d'être conduites avec M. Mussolini. Elles ont abouti à un accord signé au Palais de Venise en la journée du lundi 7 janvier, accord dont les détails ne nous sont point entièrement connus, mais dont nous savons déjà, par les déclarations des deux ministres, qu'il est riche de réalités substantielles et que, toutes questions de rivalités coloniales résolues, il écarte, pour un temps que l'on peut espérer assez long, les causes de conflit ou de mauvaise humeur. Les deux sœurs latines se sont rapprochées dans une loyale et cordiale étreinte ; il y aura de la joie en France, et plus particulièrement dans notre Tarentaise, région frontière si accueillante aux Italiens ; il y aura de la joie aussi en Italie, nous en sommes persuadé ; mais, plus que de la joie, il y aura, pour les deux nations : profit, sécurité et force dans cette union renouvelée, dans cette entente cimentée. [...] (1)

(1) Les *Semaines religieuses* des différents diocèses de France ont fait mention des accords ou commenté leur portée, comme aussi la visite de M. Laval au Saint-Père.
A titre documentaire, retenons cette liste :
Semaines religieuses : d'Angers (20. 1. 35) ; — *Angoulême* (20. 1. 35) ; — *Arras* (17. 1. 35) ; — *Besançon* (17. 1. 35) ; — *Bourges* (19. 1. 35) ; — *Cambrai* (19. 1. 35) ; — *Châlons* (18. 1. 35) ; — *Clermont* (12. 1. 35) ; — *Coutances* (10. 1. 35) ; — *Dijon* (19. 1. 35) ; — *Fréjus* (19. 1. 35) ; — *Limoges* (18. 1. 35) ; — *Luçon* (19. 1. 35) ; — *Le Mans* (20. 1. 35) ; — *Marseille* (13 et 20. 1. 35) ; — *Montauban* (19. 1. 35) ; — *Oran* (19. 1. 35) ; — *Pamiers* (10. 1. 35) ; — *Quimper* (18. 1. 35) ; — *Rennes* (12. 1. 35) ; — *Rouen* (12. 1. 35) ; — *Saint-Brieuc* (18. 1. 35) ; — *Saint-Dié* (18. 1. 35) ; — *Saint-Flour* (10. 1. 35) ; — *Séez* (11. 1. 35) ; — *Strasbourg* (15. 1. 35) ; — *Tarentaise* (15. 1. 35) ; — *Toulouse* (13 et 20. 1. 35) ; — *Tulle* (18. 1. 35) ; — *Viviers* (18. 1. 35).

L'entente franco-italienne doit se développer pour être efficace.

De J. B., dans *l'Action Française* (8. 1. 35), sous le titre « Le premier pas » :

[...] L'entente de la France et de l'Italie doit se développer pour être efficace, et ce ne sont pas les nouveaux cuirassés italiens qui mettront Vienne à l'abri d'une annexion par Hitler. Ces monstres marins, nous en voyons mal l'utilité, à moins qu'une convention navale ajoutée à l'accord de Rome ne nous apprenne le rôle auquel ils seront affectés.

En définitive, un pas est fait, le premier, celui qui coûte et, espérons-le, le seul qui coûte. Il en reste quelques autres à faire.

Œuvre éminemment constructive tendant à « élargir l'horizon de la vie européenne ».

De l'*Ami du Peuple* (18. 1. 35), sous le titre « Les accords franco-italiens ont été signés hier à Rome » :

[...] Les déclarations faites, hier, par M. Mussolini et par M. Laval, après la cérémonie de la signature, donnent une idée de l'esprit dans lequel l'accord a été conclu. Les deux hommes d'Etat ont tenu à montrer que l'entente franco-italienne n'était dirigée contre personne, mais qu'elle tendait, au contraire, comme l'a dit le Duce, à « élargir l'horizon de la vie européenne ». L'adhésion de tous les pays attachés à la paix sera recherchée. L'œuvre des négociateurs est éminemment constructive. Elle tend à jeter les bases d'une politique d'ensemble, d'une entente générale fondée sur les intérêts collectifs des peuples qui apporteront leur collaboration à la consolidation de la paix.

L'attitude des deux pays à l'égard des problèmes européens tendra désormais à s'accorder.

De M. Georges Bidault, dans *l'Aube* (8. 1. 35), sous le titre « MM. Mussolini et Laval ont signé les protocoles qui sanctionnent l'accord franco-italien » :

[...] Il est acquis que l'ère des bouderies est terminée entre la France et l'Italie. Il est acquis que leurs litiges particuliers sont résolus. Il est acquis que leur attitude à l'égard des problèmes européens, au lieu de s'opposer comme elle le fit longtemps, tendra désormais à s'accorder au service de desseins qui ne seront plus divergents.

Bien sûr, la valeur de l'accord dépendra de l'application qui en sera faite. L'amitié, comme la paix, est une création continue. C'est beaucoup que d'avoir mis le point final aux disputes, que d'avoir préparé les ententes de l'avenir. Mais il reste, de part et d'autre, à porter dans chaque cas particulier le même esprit qui a donné naissance aux accords généraux. Il est certain que la France le fera pour sa part. En ce qui regarde l'Italie, le réa-

lisme rigoureux du Duce nous garantit son concours dans tous les périls communs qui pourraient menacer son pays et le nôtre. [...]

Caractère universel et essentiellement pacifique de l'accord.

De M. J. Caret, dans *la Croix* (12. I. 35), sous le titre « Autour des accords de Rome » :

[...] Le trait essentiel des récents accords me semble être son caractère universel et essentiellement pacifique. Je m'explique.

Universel, en ce sens qu'à part les clauses proprement franco-italiennes résolvant les litiges coloniaux entre les deux pays il n'exclut de la politique danubienne arrêtée en commun par les deux négociateurs aucune des nations intéressées : au contraire, celles-ci sont formellement invitées à se joindre à cette politique de stabilisation si hautement désirable dans le cœur de notre continent. L'Allemagne elle-même n'est pas exclue ; plus que jamais, tout chemin mène à Rome, mais c'est pour le Reich une voie droite qui s'ouvre largement, et, s'il veut la suivre jusqu'au bout — en passant par Genève, — il est assuré qu'aucune embûche ne lui sera tendue en cours de route.

Pacifique aussi. Et d'abord. Il n'y a pas de renversement des alliances, pas de nouveau bloc dressé contre d'autres blocs, mais extension des pactes d'amitié. L'Italie non plus que la France ne sacrifie ses amitiés déjà éprouvées, au contraire. « Que les amis de mes amis deviennent mes amis. » A Prague comme à Belgrade et à Bucarest, on a compris que la fidélité française, au-dessus de tout soupçon, ne songeait qu'à faciliter un autre rapprochement : celui de Rome avec la Petite Entente. Les lignes suivantes, écrites par M. Grisogono, ministre de Yougoslavie à Prague, et parues dans le numéro du 5 janvier de la revue économique tchéco-slovaque rédigée en allemand, *Die Wirtschaft*, sont caractéristiques à cet égard : « Si l'on considère les cartes et les statistiques de l'Italie et de la Yougoslavie, *on constate la nécessité de la collaboration la plus étroite...* Nos économies se complètent mutuellement... A condition de se reconnaître mutuellement leurs frontières, leur souveraineté et leur honneur national, nos deux Etats sont prédestinés à devenir un facteur important de la paix et du progrès dans une région de l'Europe qui a été grandement éprouvée. » [...]

France et Italie au service de l'humanité.

De Mgr G. Vanneufville, dans *la Croix* (8. I. 35), sous le titre « Sous le signe de la paix... Au-dessus des protocoles... » :

[...] Ce qui importe par-dessus tout, c'est que la France et l'Italie se concertent pour le nouvel équilibre du monde. Lorsque, voici presque trente ans, le chef de l'Etat français vint à Rome, sa démarche vers le roi d'Italie parut un acte hostile à la Papauté. Ce n'est pas que la fermeté du Saint-Siège ne se fût pas montrée disposée à trouver un mode d'accommodement, même pour cette visite : des articles de M. Barrère nous ont appris que, du côté du Vatican, un geste de condescendance avait été envisagé, mais que Combes, alors, avait tenu au geste de guerre.

L'Italie n'en était pas moins, alors, en état de *dissidio* avec le Saint-Siège...

Aujourd'hui, tout est changé. La France entretient les rapports les plus cordiaux avec le Saint-Siège, et avec la Papauté souveraine en la Cité du Vatican l'Italie n'a plus que des raisons de s'entendre. [...]

Réalise-t-on le changement qu'a produit dans l'équilibre des forces internationales la politique convergente de l'Italie et de la France pour la question d'Autriche ? Réalise-t-on la transposition qui en a résulté pour la vie de l'Europe ? Hier, les seules rivalités. Aujourd'hui, une pensée supérieure. Ce n'est plus seulement la quantité des armements, ce sont les impondérables qui rentrent dans le grand jeu du monde. Il ne s'agit plus d'écraser personne. Mais ceux qui rêvaient un triomphe brutal de la race restent intimidés devant les immenses inconnues que dressent devant eux les forces spirituelles d'une opinion universelle, alertée pour la défense de la justice.

Mais réalise-t-on aussi les avantages mérités que procure déjà à la France et à l'Italie cette fidélité au mandat moral que la Providence leur intime par les événements eux-mêmes ? Au lendemain de la guerre, il arrivait que des Allemands tenaient ce discours aux Français, dont ils avaient admiré la valeur militaire : « Unissons-nous, nous dicterons la loi au monde. » C'était une erreur, car rien n'est si faible que la force qui n'est pas au service d'une cause supérieure. Le secret du progrès et du rajeunissement pour les peuples, c'est la réalité des services qu'ils rendent à l'humanité. Soyez les plus bienfaisants, votre influence grandira à mesure. [...]

Les obstacles sont levés qui s'opposaient à la coopération de la France et de l'Italie.

De Pertinax, dans *l'Echo de Paris* (8. I. 35), sous le titre « Les accords franco-italiens ont été signés hier soir au Palais de Venise. MM. Mussolini et Laval célèbrent le renouveau de l'amitié franco-italienne » :

[...] Le protocole qui porte sur le désarmement n'a pas été omis. La France et l'Italie, en somme, échangent la promesse de se concerter sur l'application pratique de la déclaration des cinq Puissances du 11 décembre 1932. C'est donc la fin de l'hostilité systématique que l'Italie nous a témoignée pendant tous les débats de Genève.

[...] Le résultat le plus important de la rencontre Mussolini-Laval ne doit pas sans doute être cherché dans les textes. Il réside dans l'effet psychologique de l'accord. Les obstacles sont levés, comme l'a dit M. Laval, qui s'opposaient à la coopération de la France et de l'Italie sur les questions du moment. Les deux pays pourront différer d'attitude : malgré tout ils ne seront plus campés dans des partis pris adverses.

[...] En décembre 1927, M. Mussolini nous donna l'occasion de traiter avec lui sur l'Autriche et M. Briand eut la folie de rejeter l'invite. M. Laval a aujourd'hui réparé cette erreur. Il nous reste à espérer que, du même coup, il ne nous fera pas retomber dans le fossé d'un pacte à quatre ou à cinq, et ne risquera rien qui puisse entraver notre rétablissement militaire et diplomatique.

La doctrine du respect des contrats compte un nouvel adepte.

De l'éditorial de *l'Ere Nouvelle* (8. I. 35) :

[...] M. Pierre Laval est allé à Rome pour servir à la fois les intérêts de la France, les intérêts des amis de la France et les intérêts de la paix, qui sont, les uns et les autres, dans notre pensée, absolument solidaires.

[...] L'Italie, ainsi donc, s'est ralliée aux principes que la France a toujours défendus à Genève, ne rencontrant pas toujours jadis du côté du gouvernement de Rome lui-même l'appui nécessaire.

C'est là sans nul doute un beau succès pour les diplomates français et il faut les en féliciter sans réserves.

Peut-être ce succès a-t-il été facilité par les désillusions qu'a rencontrées jadis M. Mussolini au cours et à la suite de ses fameux entretiens avec M. Adolf Hitler.

M. Mussolini a en effet compris qu'il était plus avantageux de s'entendre avec les pays qui n'ont qu'une parole

et qui respectent leur signature plutôt qu'avec ceux qui renient leurs engagements aussitôt après les avoir contractés.

Nous comptons donc de la sorte un nouveau sectateur de la doctrine du respect des contrats et c'est le grand mérite de M. Pierre Laval d'avoir amené M. Mussolini à comprendre et à défendre une thèse dont le succès est une des plus sûres garanties du maintien et de la consolidation de la paix.

Le résultat essentiel de la négociation.

De M. Pierre Brossolette, dans *l'Europe Nouvelle* (12. I. 35), sous le titre « Les accords de Rome » :

[...] Toute la portée de l'accord réside-t-elle pourtant dans ce double règlement africain et danubien qu'on a eu tant de peine à réaliser après avoir mis tant de soin à le compliquer ? Et l'essentiel des entretiens de Rome tient-il dans le procès-verbal européen et la convention coloniale qui avaient été préparés dès avant le départ de M. Pierre Laval pour Rome ?

En fait, la liquidation des difficultés coloniales franco-italiennes et l'ajustement des points de vue sur la garantie de l'indépendance autrichienne ne sont que les conditions du rapprochement entre Rome et Paris, et ce rapprochement n'est lui-même que la condition d'un nouvel effort des Puissances pour organiser l'Europe et pour organiser la paix. De telle sorte qu'en dépit des juristes et des faiseurs de pactes le véritable fruit des entretiens de Rome est sans doute dans ce que seule pouvait donner une conversation à cœur ouvert entre les chefs des deux diplomaties : l'établissement d'une collaboration confiante entre les deux pays et leur accord pour tenter de ramener à Genève ceux qui en sont partis et pour reprendre les négociations sur la limitation des armements deux fois rompues, le 14 octobre 1933 et le 17 avril 1934.

Sans doute les timorés se sont-ils efforcés de diminuer l'importance des échanges de vues auxquels M. Pierre Laval et M. Mussolini ont procédé sur le désarmement.

Mais le communiqué officiel publié mardi indique très nettement que les deux négociateurs, interprétant la déclaration du 11 décembre 1932, « se sont déclarés d'accord pour considérer le réarmement du Reich comme illégal tant qu'un accord spécial n'aura pas été conclu à ce sujet par le Reich avec les grandes Puissances ».

Incontestable manifestation contre le réarmement unilatéral de l'Allemagne ; mais incontestable indication aussi qu'à Rome l'accord s'est réalisé sur la nécessité et la possibilité de reprendre les négociations pour arrêter le réarmement allemand et d'arriver à une convention de limitation des armements dont le plan italien du 4 janvier 1934 pourrait, avec quelques modifications, constituer la base.

Le résultat essentiel de la négociation, c'est là qu'il le faut chercher. A Rome, la France et l'Italie, liquidant le passé, ont réglé leurs litiges africains. Assurant le présent, elles ont renforcé les garanties de l'indépendance de l'Autriche, et il n'est pas impossible que leur œuvre en ce sens soit un jour sanctionnée par un voyage de M. Benès et de M. Titulesco à Rome. Mais surtout, préparant l'avenir, elles ont réveillé l'espoir d'une grande entreprise européenne qui stoppe la course aux armements et qui, par-dessus les blocs antagonistes, réunisse de nouveau à Genève, sous un contrôle vigilant et pour une coopération loyale, les nations que la crise des institutions internationales avait poussées à des fugues dangereuses.

Il n'est plus que de tenir cet engagement de travail en commun pour la paix.

Les accords sont la synthèse des sentiments et des intérêts de deux peuples.

De M. Marcel Pays, dans *Excelsior* (8. I. 35), sous le titre « Les journées historiques de Rome » :

[...] Résultat psychologique plutôt que politique, diront les pessimistes, jamais contents. Erreur ! La politique n'est pas faite seulement de textes qui ne valent que dans la mesure où les gouvernements veulent bien honorer leurs signatures. La politique est faite aussi et surtout de la chair et du sang des peuples qui ont une sensibilité aussi vive que leur raison.

Ce qui caractérise les accords d'aujourd'hui, c'est qu'ils sont la plus heureuse synthèse des sentiments et des intérêts des deux peuples qui ont retrouvé la chaleur vivante de leur amitié et pris conscience de la solidarité indispensable de leurs destins.

— C'est surtout d'un changement d'atmosphère que l'Europe, épuisée par une crise à base d'inhibition de confiance, a le plus besoin, nous disait aujourd'hui l'un des négociateurs.

La volonté de paix, fort heureusement, est aussi contagieuse que l'appréhension de la guerre ; si cette volonté des peuples cesse d'être velléitaire et se renforce par l'assurance que les gouvernements pacifiques resteront désormais en contact et résolus à mettre en commun toute leur énergie pour barrer la route aux tentatives de subversion violente des frontières de l'Europe, un grand pas sera fait vers le désarmement moral, indispensable prélude du désarmement matériel.

Désarmement moral, d'abord. Mais pas sur de simples apparences qui risqueraient de se révéler décevantes.

Ce qui n'est pas inscrit dans les protocoles de Rome, mais qui ne sera [pas] nié par les hommes d'Etat qui ont pris part à leur élaboration, c'est que la France et l'Italie, également vigilantes, ne s'engageront dans les voies d'un désarmement réel que si les obscurités actuelles de la situation internationale, encore inquiétantes par tant d'aspects, sont pleinement éclaircies. Et nous sommes en mesure d'ajouter que sur ce point essentiel Londres, Paris et Rome sont parfaitement d'accord.

L'accord de Rome ouvre les meilleures perspectives.

De M. Wladimir d'Ormesson, dans *le Figaro* (8. I. 35), sous le titre « L'accord franco-italien » :

[...] S'il ne s'agit pas d'une révolution dans l'histoire de l'Europe — car la substance du malentendu franco-italien était moins grave que ses allures, — il s'agit cependant d'un événement d'une grande importance et d'une portée plus considérable encore. Saluons-le donc avec joie.

[...] Sur ces divers sujets de mésentente, le temps a fait son œuvre, mettant toutes choses au point. C'est ainsi que la France n'éprouve plus aucune difficulté à rendre un complet, un sincère hommage au fascisme et à l'action de l'homme de génie qui l'incarne et pour lequel tous les Français — même ceux qui se croient les plus éloignés de lui — éprouvent une véritable admiration. A cet égard, s'il y a revirement, il est à l'honneur de l'Italie comme de la France. De l'Italie, parce qu'il prouve la solidité, le prestige grandissant de la rénovation fasciste. De la France, parce qu'il prouve aussi — et le fait n'est pas négligeable — que nous ne nous jetons pas à la tête des régimes nouveaux, que nous les observons, que nous les jugeons à l'œuvre et que notre sympathie, si elle est parfois lente à se révéler, n'en est que plus réfléchie, plus consentie et plus loyale.

[...] Ainsi l'accord de Rome ouvre les meilleures perspectives. Il en ouvre même sur la fameuse question des armements. Mais ici il faudra jouer ferme et serré. Pour que ces perspectives européennes restent excellentes,

ne forçons cependant ni nos talents ni nos succès et gardons toujours une exacte notion des choses. On a commis, pendant longtemps, chez nous, une lourde erreur en croyant qu'il y avait un « danger » italien et que l'Italie préparait une agression contre nous. On commettrait une erreur aussi lourde en croyant désormais que politique française et politique italienne vont se couler dans le même moule et qu'il n'y aura plus jamais la moindre difficulté, la moindre divergence d'opinion entre les deux pays. C'est parce que la France et l'Italie, comme deux sœurs, peuvent se tenir affectueusement par la main qu'elles doivent garder chacune leur personnalité et respecter leur indépendance en restant unies par des liens supérieurs.

Une grande espérance!

De *l'Homme Libre* (8. I. 35), sous le titre « Les accords de Rome ont été signés hier soir dans l'enthousiasme général » :

[...] Ce qui est plus, c'est la répercussion d'un tel accord sur la politique générale de l'Europe.

Désormais la paix sera servie par l'Italie comme elle l'est par la France, l'Angleterre, la Belgique, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Russie. Désormais l'Allemagne aura devant ses débordements un observateur de plus qu'elle devra compter, non plus comme complaisant, mais comme prêt à la défense du statut européen. Désormais, enfin, la cautèle des diplomates prussiens ne pourra plus jouer des divergences politiques des autres grandes nations. Ce n'est peut-être pas encore la certitude définitive de la paix : c'est du moins l'assurance que cette certitude définitive est maintenant possible. Une grande espérance !

Cet accord n'offre que des incertitudes, sinon de nouvelles occasions de conflits.

De D. R., dans *l'Humanité* (8. I. 35), sous le titre « Entre impérialismes rivaux. « L'accord » franco-italien a été conclu » :

[...] En face de ces énormes concessions, la dernière portant un coup terrible à la politique dite du désarmement, on peut enregistrer un procès-verbal « par lequel l'Italie et la France s'engagent à se consulter dans le cas d'une nouvelle menace contre l'indépendance de l'Autriche et recommandent à tous les Etats voisins ou successeurs de s'associer à leur initiative et de signer entre eux un pacte par lequel les Puissances intéressées s'engageront à respecter mutuellement leurs frontières et à ne pas s'immiscer réciproquement dans leurs affaires intérieures ».

[...] Cet accord apporte à l'impérialisme italien, au fascisme mussolinien, glorifié avec indécence par M. Laval, des avantages évidents. Faudra-t-il y ajouter l'emprunt dont on a parlé ?

Mais à la cause de la paix, qu'on prétend servir, cet accord n'offre que des incertitudes, sinon de nouvelles occasions de conflits.

On disait hier soir que, dans les couloirs de la Chambre, les députés présents ne se montraient pas enchantés des résultats du voyage de M. Laval.

Il est certain que, dans le marchandage de Rome, l'impérialisme français a plus donné qu'il n'a reçu.

Un grand espoir est né.

De *l'Intérêt Français* (12. I. 35), sous le titre « Nos informations. France-Italie » :

[...] L'infirmité, l'instabilité de nos institutions politiques inquiète toujours Mussolini. Il aime la France et voudrait collaborer avec elle, mais qui représentera la France demain et avec quelles idées ? Cruelle incertitude, et mal faite pour faciliter un travail durable et fécond !

Cependant M. Laval a bien conscience de ce qui fait la force principale du régime mussolinien : *l'autorité, la durée*. Dans un de ses toasts officiels, il a très bien dit à M. Mussolini : « Vous avez écrit la plus belle page de l'histoire de l'Europe », ce qui est absolument vrai, mais ce qui est aussi — faisons-en d'ailleurs nos compliments à M. Laval ! — terriblement « fasciste » et antirévolutionnaire...

En résumé, un grand espoir est né. De hautes possibilités s'ouvrent devant les deux grandes nations, sœurs aînées de la civilisation du monde. Puisse notre régime incohérent et gaspilleur ne pas les stériliser !

« Pierre Laval. . aura bien mérité de la paix. »

De M. Georges Hoog, dans *la Jeune République* (13. I. 35), sous le titre « La politique. Le voyage à Rome. Les alliances, les armements, la paix » :

[...] Si Pierre Laval, qui a déjà réglé au mieux la préparation du plébiscite sarrois, qui a contribué ensuite à l'apaisement du conflit hungaro-yougoslave et qui vient enfin de travailler au rapprochement franco-italien, réussit demain à arrêter la course infernale aux armements par une convention de limitation, il aura bien mérité de la paix.

Il aura prouvé qu'il est l'un des très rares hommes d'Etat capables de se dégager des méthodes d'un triste passé pour se tourner résolument vers un avenir que nous voudrions, enfin, plus juste et plus humain.

Puisse-t-il aider ainsi les peuples à se rapprocher du grand idéal de fraternité chrétienne et humaine sur lequel veille la Ville aux sept collines !

Accord sur les questions africaines, identité de vue sur les problèmes de politique générale.

De M. Léon Bailby, dans *le Jour* (8. I. 35), sous le titre « Le premier pas est fait, il faut suivre » :

[...] Quand il fut reconnu à Rome que la prise de pouvoir de Gaston Doumergue correspondait en France à un ordre nouveau, à un esprit nouveau, M. Mussolini reprit, avec M. Barthou et le président du Conseil, des négociations qui jamais n'avaient pu aboutir avec Briand et Paul-Boncour.

En même temps, l'opinion publique italienne était dirigée dans les voies d'un rapprochement avec la France. La presse elle-même, si longtemps amère et, disons-le, injuste à notre endroit, changeait de ton.

[...] Ce qu'on croit pouvoir tenir pour acquis dans l'accord actuel, c'est tout d'abord la fixation définitive des conditions selon lesquelles, en Afrique, l'Italie et la France vivront désormais en voisinage amical, tout point de friction étant supprimé.

En second lieu, le procès-verbal qui constate l'identité des vues des deux gouvernements sur les principaux problèmes de politique générale marque les conditions favorables des négociations européennes futures, dont la présente rencontre n'est que le point de départ.

Une porte est ouverte à toutes les bonnes volontés.

De Saint-Brice, dans *le Journal* (8. I. 35), sous le titre « Une journée à Rome qui marquera dans l'histoire des nations » :

Nous avons assisté à bien des événements historiques. Aucun ne nous a laissé une impression aussi forte, et sans doute toutes les ressources de l'art théâtral ont-elles été mises en œuvre, car s'il exècre la démagogie — il l'a encore répété ce soir — M. Mussolini connaît l'importance du magnétisme sur les foules et il faut qu'il

soit vraiment un très grand homme pour pouvoir échapper au reproche de cabotinage.

Quelle mise en scène ? Le cadre d'abord. Une salle immense complètement nue. Comme seule garniture, deux cierges énormes aux deux coins de fond du rectangle. De côté, un pupitre en manière de lutrin portant un atlas ouvert à la page de l'Afrique du Nord. Dans un coin, une robuste table de chêne.

Quand nous pénétrons dans cette salle, au moment où la scène de la signature a eu lieu avec le cérémonial moderne du cinéma, M. Mussolini et M. Pierre Laval sont debout derrière cette table, leurs collaborateurs à leurs côtés.

[...] L'accord franco-italien n'est pas subordonné à l'adhésion d'autres Puissances. Ce que le communiqué ne dit pas, c'est que la France est assurée d'avance de l'adhésion de la Petite Entente. L'Italie peut-elle en dire autant de l'Allemagne et de la Hongrie ? Une porte est ouverte à toutes les bonnes volontés, pourvu que ce ne soit pas sur des bases assez élastiques pour admettre toutes les interprétations. [...]

Si Paris et Rome, d'accord avec Londres, agissent de concert, le salut de l'Europe sera assuré.

De M. Pierre Bernus, dans *le Journal des Débats* (8. I. 35), sous le titre « L'accord est fait entre MM. Laval et Mussolini » :

[...] La négociation, tout en ayant un caractère amical, a été fort ardue. Il semble que, pour en finir, nous ayons été conduits à faire une concession nouvelle à propos de la Tunisie, où la durée du privilège italien aurait été prolongée. Pour le moment, tant qu'on n'aura pas des renseignements complets et précis sur l'arrangement intervenu, on ne peut guère formuler de jugement sur ce qui a été conclu.

[...] Quant au texte franco-italien, qui constatera l'identité de vues des deux pays à l'égard des principaux problèmes de la politique générale, il est de ceux dont la valeur ne peut être connue qu'à l'expérience. Exprimons sincèrement le vœu que celle-ci prouve qu'en effet Paris et Rome, d'accord avec Londres, agissent désormais tout à fait de concert, c'est-à-dire que les trois peuples s'opposent résolument à toutes les entreprises ayant pour objet le bouleversement de l'Europe. S'il en est ainsi, le salut de cette dernière sera assuré, mais c'est naturellement à la condition qu'aucun malentendu ne subsiste et qu'on ne laisse pas de côté certaines questions délicates. [...]

Détente. Etape importante vers le retour à la confiance.

De M. C.-J. Gignoux, dans *la Journée Industrielle* (8. I. 35), sous le titre « L'accord de Rome » :

[...] Le manque de liaison — soyons mesuré ! — qui marquait depuis des années la politique française et la politique italienne était au moins inconséquent. Nous n'avons pas ici d'admiration forcenée pour les méthodes fascistes, y compris et peut-être surtout les méthodes économiques, mais l'attitude qui consista quelque temps à subordonner une diplomatie élémentaire à des considérations de politique intérieure a failli, parfois, nous coûter cher. Enfin, l'absurdité confine à l'odieux quand on voit les contempteurs de la dictature fasciste réserver en même temps leurs bénédictions aux procédés si parfaitement démocratiques de la Tchéka ou de ses succédanés.

Toutes réserves faites sur le système, les résultats sont là. Le pouvoir mussolinien a reconstruit une Italie dont les assises matérielles ne sont peut-être pas si solides qu'elles paraissent, mais dont le dynamisme international est considérable. D'un peuple fort, de richesse ancienne, mais sans élan, et d'un autre peuple moins bien partagé, mais dressé vers l'avenir, celui-ci, dans un monde à la dérive et aux nerfs surmenés, exerce volontiers plus d'attraction que celui-là. Il est insensé, en tout cas, de faire comme s'il n'était pas.

[...] A la détente ainsi obtenue, nul ne saurait demeurer indifférent, et moins que quiconque ceux qui ont tant de fois vu paralyser leurs efforts de tous les jours par les craintes extérieures. Les accords de Rome doivent marquer une étape importante vers ce retour à la confiance, si désiré et si nécessaire, pour peu que notre optique ne soit pas à ce point faussée qu'elle ne nous permette plus d'apercevoir dans la succession de nos jours que les disgrâces. [...]

La crainte d'une annexion de l'Autriche par l'Allemagne doit rapprocher tous les pays limitrophes.

De M. Jacques Bainville, dans *la Liberté* (8. I. 35), sous le titre « Les entretiens de Rome » :

[...] Il n'y a rien de tel pour se rapprocher que d'avoir la même crainte. Celle que l'Allemagne n'annexe l'Autriche doit mettre dans le même camp tous ceux qui ont à redouter les revendications et l'extension du germanisme, c'est-à-dire non seulement la France et l'Italie, mais les autres pays de la bordure. [...]

Si Berlin et Budapest acceptent l'appel franco-italien, le ciel de l'Europe pourra enfin se rasséréner.

De M. Stéphane Lauzanne, dans *le Matin* (8. I. 35), sous le tité « L'entente franco-italienne » :

[...] Il est incontestable que cette procédure marque le triomphe du contact personnel des hommes. Sept heures de conversation entre M. Mussolini et M. Pierre Laval ont fait autant que de longs mois d'échanges de notes par la valise et par les fils télégraphiques. Si M. Pierre Laval était demeuré à Paris, on négocierait encore.

[...] Entre Paris et Rome, il ne subsiste, ce soir, aucun nuage. Si ailleurs — et notamment à Berlin et à Budapest — on met autant de bonne volonté à accepter l'appel franco-italien qu'on a mis de bonne volonté, ici, à faire cet appel, c'est le ciel entier de l'Europe qui pourra enfin se rasséréner.

L'ère des partis pris absurdes a cessé. L'œuvre de collaboration commence.

De M. André Chaumeix, de l'Académie française, dans *1935* (9. I. 35) :

[...] Nos rapports avec l'Italie auraient dû depuis longtemps être beaucoup plus aisés et beaucoup plus amicaux. Tout permet de croire que si ce n'était pas le vœu de tous les hommes politiques italiens, c'était le vœu personnel de M. Mussolini. Le Quai d'Orsay n'a pas facilité les choses, pour des raisons de politique intérieure qui n'ont rien de glorieux. C'était le temps où le seul mot de fascisme faisait rougir le Cartel, et où la mode maçonnique invitait à ignorer l'Italie. Ces partis pris étaient absurdes et ne répondaient aucunement à l'état de l'opinion française.

[...] Des résultats, il ne faut pas en attendre d'immédiats. Les négociations portent sur des questions qui ont un intérêt particulier pour notre pays, comme celles qui concernent l'Abyssinie et la Tunisie. Elles portent sur des questions plus générales, comme celles qui concernent la garantie de l'Autriche par les Etats voisins, la garantie mutuelle des frontières communes des Etats voisins. Enfin, il y a lieu de ne laisser subsister aucune équivoque en ce qui touche les futurs travaux de Genève et

la réduction des armements. En dépit de toutes les leçons de l'expérience, il existe encore de par le monde des apôtres intrépides et inconscients du désarmement. Si l'année 1935 doit être meilleure que l'année 1934, c'est à la condition d'en finir avec les projets qui conduisent au bouleversement européen. Le voyage de Rome nous semble un commencement plus qu'une conclusion. L'œuvre de collaboration ne fait que commencer.

Le voyage d'Italie a produit une détente indéniable.

De M. Camille Blaisot, dans *la Nation* (12. 1. 35), sous le titre « Point d'action sans directives. Sur les accords d'Italie » :

[...] Ce n'est pas l'heure de rechercher si, dans les partis de gauche ou les partis de droite qui se sont succédé au pouvoir, on a fait tout le nécessaire à l'égard de l'Italie. Mais il y a des fautes individuelles qui se payent parfois sur le compte du pays.

Si les hommes de bonne foi, à quelque opinion qu'ils appartiennent, pouvaient, une fois pour toutes, se rendre compte que, lorsqu'une personnalité jugée considérable dans son parti laisse tomber imprudemment de la tribune française des paroles mortelles comme celle qui y fut un jour prononcée contre Mussolini par une bouche dangereusement éloquente, qui qualifia le nouveau maître de l'Italie de « César de carnaval », elle met au passif de sa patrie une dette longue à affranchir, on verrait sûrement s'adoucir et s'amenuiser la violence des passions partisanes, dans l'intérêt suprême de la collectivité nationale.

[...] Pour ceux qui considèrent toutes choses dans notre pays du seul point de vue de l'intérêt français, inséparable toujours du point de vue de la paix, nous sommes à la joie de constater la détente indéniable dont le voyage d'Italie vient d'être l'occasion et qui détruit pour long temps, espérons-le, tant de malentendus qui ont compromis et faussé, pendant de longues années avant la guerre et même depuis la paix, l'ordre européen.

La satisfaction des Italiens est due au sentiment de renforcement de la sécurité.

De Mme Geneviève Tabouis, dans *l'Œuvre* (8. 1. 35), sous le titre « Les accords franco-italiens ont été signés hier » :

[...] Il faut donc se féliciter de ce que la profonde satisfaction manifestée par les Italiens soit surtout due au sentiment de renforcement de la sécurité que de tels traités apportent au Duce, qui semble estimer aujourd'hui que les « bons bergers de la paix » ne doivent pas laisser les Allemands s'établir sur le Brenner, tout en étant favorables à une collaboration avec eux.

Mussolini déclara ce soir au Palais de Venise que l'accord franco-italien, qui inaugure si heureusement l'année cruciale 1935, est une sorte de création continue au cours de laquelle l'amitié des deux pays se ravivera sans cesse.

La meilleure preuve du souci inquiet que semble avoir l'Italie du maintien de la paix serait, dit-on ce soir, dans un protocole secret annexé au procès-verbal signé, protocole sur les armements — que nous laissions prévoir depuis quelques jours ici même — et qui, paraît-il, ne considérerait possible le retour de l'Allemagne armée dans le concert international que sous de prudentes garanties. [...]

Formules incomplètes, confuses.

De M. Charles-Maurice Bellet, dans *l'Opinion* (15. 1. 35), sous le titre « Le voyage à Rome » :

[...] C'est ici que les accords de Rome sont incomplets et confus.

Nous avouons ne pas aimer beaucoup les formules relatives à l'Autriche. Nous nous méfions un peu de « l'engagement réciproque de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures ».

Veut-on dire que l'Autriche sera libre de se donner à l'Allemagne ?

Pour nous, l'Anschluss n'est admissible ni s'il est imposé par l'extérieur ni s'il est acquis par une volonté intérieure.

L'Anschluss doit être exclu non seulement pour des scrupules moraux, mais surtout pour des raisons politiques.

L'annexion de l'Autriche par l'Allemagne romprait l'équilibre des forces en Europe centrale et occidentale. Elle ne peut dépendre d'un plébiscite ou d'un putsch.

Il est vrai qu'il est parlé dans le communiqué de l'intégrité de l'Autriche, mais tout cela aurait gagné à être plus nettement affirmé et formulé...

Le prix du changement d'atmosphère entre Paris et Rome.

De M. S. de Givet, dans *l'Ordre* (8. 1. 35), sous le titre « Une préface à d'heureux changements européens... » :

M. Pierre Laval a tenu à partir pour Rome sans orchestration excessive et sans laisser entendre qu'il allait, d'un seul coup de baguette, asseoir d'une façon solide la situation européenne. Se refusant à imiter certains de ses prédécesseurs, il ne s'est pas laissé aller à faire espérer qu'il rapporterait un instrument diplomatique grâce auquel la sécurité et la quiétude de tous seraient définitivement assurées.

[...] Reste la question africaine. Là, toutes réserves doivent être faites, surtout en ce qui touche l'extension de la frontière libyenne vers le Sud. Il semble bien que, sur ce point, des imprudences graves aient été commises. Nous attendons des précisions pour en mesurer l'importance et la portée.

Faut-il croire que le changement d'atmosphère entre Paris et Rome — que nous saluons avec la plus grande joie — ait été, d'entrée de jeu, payé avec une si précieuse monnaie française ?

La négociation sur le désarmement va rebondir, cette fois non hypothéquée par l'hostilité italienne.

De *Paris-Midi* (8. 1. 35), sous le titre « Le bilan de l'entente franco-italienne » :

[...] La question du désarmement n'a pas fait l'objet d'un protocole, mais c'est pourtant elle qui va venir en discussion de façon immédiate. En effet, en se basant sur la déclaration des cinq Puissances sur l'égalité des droits pour considérer le réarmement du Reich comme illégal, tant qu'un accord spécial n'aura pas été conclu entre le Reich et les grandes Puissances, la France a implicitement marqué, vis-à-vis de M. Mussolini, son acceptation de rouvrir le dossier du désarmement, qu'elle avait clos elle-même par la note Barthou du 17 avril.

Ainsi va rebondir, dès le voyage des ministres français à Londres, une négociation importante entre toutes pour nous, mais qui ne sera plus hypothéquée par l'hostilité systématique que nous avait témoignée jusqu'ici l'Italie.

L'œuvre ébauchée répond aux légitimes espérances des peuples pacifiques.

De M. Roger Deleplanque, dans *le Petit Bleu* (8. 1. 35), sous le titre « Les accords de Rome. La nouvelle entente franco-italienne » :

[...] Il ne s'agit sans doute, comme ont tenu à le souligner MM. Mussolini et Laval, que d'un commencement, d'un embryon, mais l'œuvre ébauchée répond

aux légitimes espérances des peuples foncièrement pacifiques. Il est permis de croire qu'elle sera un jour pleinement réalisée.

La plupart des instruments diplomatiques qui ont été signés ne seront pas publiés, du moins avant un certain temps. Qu'on se rassure. Aucun ne porte atteinte aux intérêts de la France. En ce qui concerne l'Afrique, par exemple, M. Laval n'a rien cédé qui puisse diminuer nos droits ou notre prestige. Il a, à Rome, atteint tous ses objectifs et accompli une tâche difficile qui lui fait honneur comme elle honore son illustre interlocuteur, M. Mussolini. Tous deux ont réellement bien travaillé pour leur pays et pour la paix.

Magnifique effort de compréhension réciproque où la générosité se mêle à un réalisme salutaire.

De M. Claude Jeantet, dans *le Petit Journal* (8. I. 35), sous le titre « L'accord franco-italien est signé par M. Mussolini et M. Pierre Laval » :

[...] Désormais, la voie est ouverte à une action véritablement commune en faveur de la paix plus solide du fait de l'entente franco-anglo-italienne, qui s'affirmera de plus en plus pour le bien de l'Europe.

Pour l'Allemagne elle-même, si le rapprochement franco-italien constitue incontestablement un barrage contre certains empiétements qui risqueraient de provoquer la guerre dans la région danubienne, il ne constitue nullement un obstacle opposé à l'adoption par le Reich d'une politique nouvelle. Il marque sans doute certaines limites de sécurité internationale. Mais en même temps il apparaît en Europe comme le signe éclatant d'un état d'esprit nouveau, comme un magnifique effort de compréhension réciproque où la générosité se mêle harmonieusement à un réalisme salutaire.

Redisons-le encore une fois, car on ne l'écrira jamais assez : l'accord franco-italien est essentiellement tourné vers l'avenir. [...]

Ce que chacun a donné se retrouvera au centuple dans les fruits futurs de l'amitié.

De M. Lucien Bourguès, dans *le Petit Parisien* (8. I. 35), sous le titre « L'amitié franco-italienne renouvelée a été scellée hier » :

Nous avons devant nous ce soir, derrière cette table devenue encore plus historique, deux hommes qui s'acharnent à leur besogne et n'en démordent point : un Romagnol et un Auvergnat. C'est à leur double persistance dans l'effort et la volonté que l'Italie, la France et le monde doivent aujourd'hui des résultats positifs et une vaste espérance.

Dans cette noble lutte, aucun des deux n'a été vaincu. Chacun a donné ce qu'il a pu, mais avec la conscience que ce qu'il avait donné il le retrouverait au centuple dans les fruits futurs de l'amitié.

La salle de la Mappemonde n'avait certainement jamais vu pareil événement : la célébration d'une victoire commune sur les champs arides de la diplomatie. Ce que M. Mussolini et M. Laval ont vaincu, c'est quinze années d'incompréhension, la froideur absurde et l'inertie de deux peuples qui n'avaient jamais cessé de s'aimer, mais qui, par orgueil et prestige, avaient pris la mauvaise habitude de ne plus se l'avouer.

Solution des litiges africains. Espoirs quant à la paix européenne et au désarmement

De M. Léon Blum, dans *le Populaire* (8. I. 35), sous le titre « La nuit historique ! » :

Pour notre part, on concevra que nous émettions un jugement plus sec et plus calme. Nous nous félicitons du premier résultat acquis, le seul positif d'ailleurs, le seul certain, je veux dire le règlement des difficultés particulières à l'Italie et à la France. Nous ne rechercherons pas si la solution de ces « litiges africains » est plus avantageuse à l'une ou à l'autre des parties. Ils sont réglés, voilà pour nous l'essentiel. Même avec un gouvernement fasciste, nous désirons que la France élimine les causes spéciales de friction, qui peuvent toujours devenir des causes de conflit. L'accord a probablement sa clause secrète, à savoir un secours financier de la France, ou, comme dit poliment le correspondant d'une grande Agence, « une circulation des capitaux plus large entre les deux pays ». Nous verrons, le moment venu, comment s'expliqueront là-dessus nos nationalistes. [...]

Je note enfin — et ce point n'est certes pas le moins important — qu'au cours des entretiens entre les deux augures, peut-être même pendant la nuit historique, *le problème du désarmement a été évoqué*. Non seulement le désarmement naval, mais même, au grand scandale de M. Pertinax, le désarmement terrestre. La France, l'Italie et l'Angleterre cherchent à nouveau un terrain d'entente, comme il y a trois ans, comme il y a dix-huit mois. Le protocole relatif au réarmement illégal de l'Allemagne est lui-même conçu comme un moyen d'attirer Hitler à Genève. La toile de Pénélope est donc reprise une fois de plus, après avoir été tant de fois délaissée ! Nous pourrions railler, mais, tout au contraire, nous sommes résolus à nous attacher désespérément au plus fragile et peut-être au plus décevant espoir. L'enjeu est trop grand pour que la moindre chance soit méprisée ou négligée. Si, avec la collaboration certaine de l'Angleterre, les conversations de Rome devaient préparer une reprise confiante de la Conférence de Genève, l'atmosphère européenne se trouverait du coup assainie et M. Laval aurait mérité une partie de son pardon.

La base est jetée d'une coopération réelle et fructueuse.

De R., dans *la Presse* (8. I. 35), sous le titre « Les quatre accords » :

[...] Pour parer au danger de conflits graves qui se faisaient de plus en plus menaçants, la France et l'Italie se sont entendues. [...]

[...] Ainsi, la base d'une coopération réelle et fructueuse est jetée. N'a-t-on d'ailleurs pas annoncé déjà que les entretiens de Rome « ont débordé le cadre des accords danubiens et africains pour s'étendre à ceux du désarmement » ? [...]

Aussi l'entente franco-italienne est-elle un sûr garant de la volonté de paix des deux peuples — et de la paix de l'Europe.

Ce rapprochement prépare des jours meilleurs.

De *la République* (8. I. 35), sous le titre « Le résultat des négociations franco-italiennes » :

[...] Sans rien sacrifier de nos intérêts essentiels, un règlement équitable a été conclu qui permettra aux deux gouvernements de collaborer désormais sans arrière-pensée à la même œuvre d'apaisement des esprits et d'organisation de la paix.

[...] Certes, le rapprochement franco-italien ne suffira pas à dissiper toutes les ombres qui planent sur la vieille Europe, mais à l'aube de 1935 il prépare des jours meilleurs et plus paisibles.

Le front des Puissances d'ordre, de stabilité et de paix est devenu infrangible.

De M. René Pinon, dans la *Revue des Deux Mondes* (15. I. 35), sous le titre « M. Laval à Rome » :

[...] Ne dirait-on pas, en effet, après les fêtes et les accords de Rome, que l'Italie reprend une place où elle était attendue et que, par là, le front des Puissances

d'ordre, de stabilité et de paix est renforcé jusqu'à devenir infrangible ?

Cet heureux changement, c'est à M. Mussolini d'abord qu'on le doit. Avec sa claire intelligence qui résolument passe tout de suite aux actes, il s'est rendu compte que l'indépendance de l'Autriche est la clé de voûte de l'équilibre européen, que le pangermanisme raciste est un danger pour l'Italie comme pour tous les Etats, que la paix de l'Europe danubienne et balkanique est la condition première de la paix européenne et qu'enfin il est de l'intérêt de chacune des Puissances avoisinantes de chercher en Europe centrale non pas une décevante et dangereuse hégémonie, mais des conditions politiques et économiques qui permettent à tous les peuples de vivre et de travailler. Les négociations, dont nos amis comme ceux de l'Italie ont connu toutes les phases, ont abouti à un communiqué constatant l'harmonie des vues des deux gouvernements, à un procès-verbal par lequel, dans le cas où une nouvelle menace viendrait à se produire contre l'Autriche, la France et l'Italie s'obligent à se concerter. Elles recommandent à tous les Etats voisins ou successeurs de l'Autriche de s'associer à leur initiative et de signer entre eux un pacte par lequel ils s'engageront à respecter mutuellement leurs frontières et à ne pas s'immiscer réciproquement dans leurs affaires intérieures. En outre, l'accord comprendra trois conventions coloniales réglant les difficultés que nous avons indiquées, dans des conditions qui ne sont pas encore connues. Enfin les deux Puissances signent un protocole par lequel elles déclarent considérer comme illégal le réarmement de l'Allemagne tant qu'un accord spécial n'aura pas été conclu à ce sujet.

Aux accords de Rome, l'Angleterre, invisible et présente, a présidé. Sir John Simon a tenu à manifester, par un chaleureux télégramme, la satisfaction de son pays. Et M. Eden a très heureusement indiqué, dans un discours à Newcastle, que l'Angleterre se doit à elle-même d'apporter à l'accord franco-italien un concours qui ne reste pas toujours platonique : « Les assurances que nous donnerons doivent être plus que verbales et nous devons être prêts à les rendre efficaces en jouant le rôle qui nous est dévolu. » [...]

La distance qui reste à parcourir.

De M. François Le Grix, dans la *Revue hebdomadaire* (12. I. 35), sous le titre « France-Italie. L'œuvre de Mussolini » :

[...] Peu avant que le voyage de M. Laval ne fût décidé, j'imprimais ceci : « L'accord échouera si la France s'obstine à vouloir conjuguer M. Benès et M. Mussolini. » Et voici que M. Laval s'est mis en route... et qu'il est revenu... Et voici qu'on annonce le prochain départ de M. Benès pour Rome. S'ensuit-il que la politique de M. Benès et celle de M. Mussolini — considérés l'un et l'autre comme les symboles non seulement de deux politiques sujettes à s'effacer, mais de deux conceptions contraires de l'histoire et du pouvoir — puissent désormais s'accorder ? Et ce terrible choix serait-il en définitive épargné à la France ?... Renonçons à toute question qui pourrait aujourd'hui assombrir notre joie.

Mais mesurons du moins de l'œil dès aujourd'hui la distance qui nous reste à parcourir pour aller du début de cet accord — puisqu'il n'en est encore qu'à son début comme nous en avertit Mussolini le sage — jusqu'à son aboutissement : la mort du nombre-roi ; la civilisation de la qualité ; la paix latine.

Incertitude sur la portée des conventions, mais détente manifeste.

De Scrutator, dans *Sept* (11. I. 35), sous le titre « L'accord franco-italien » :

[...] Quelle est la portée réelle de ces conventions ? Il est encore prématuré de le dire. L'Italie renonce-t-elle complètement à soutenir le revisionnisme, en échange des concessions importantes consenties en Afrique par le gouvernement français ? L'Allemagne et la Hongrie consentiront-elles à adhérer à un pacte qui semble condamner leurs revendications les plus chères ? Le problème des armements allemands a-t-il été approfondi et M. Laval est-il entré dans les vues du Duce, qui envisage la légalisation de la situation créée par ces armements ? Autant de points d'interrogation dont nous ne nous risquerons point à scruter le mystère.

Néanmoins, ne nous montrons pas trop difficile. Comme nous l'écrivions ici même la semaine dernière, « si le voyage de M. Laval peut amener une certaine détente, considérons qu'il aura atteint son but ». Or, aujourd'hui, c'est d'une détente *certaine* que nous pouvons parler dûment. L'ambiance des rapports franco-italiens paraît changée : et c'est là, sans aucun doute, le résultat le plus important de l'entrevue de Rome. [...]

Evénement de toute première importance pour le développement de la situation internationale.

Du « Bulletin du jour » du *Temps* (8. I. 35), sous le titre « Les résultats des journées de Rome » :

L'accord a été réalisé entièrement à Rome assez tard dans la soirée de dimanche, et il doit être conclu définitivement aujourd'hui même par ceux qui l'ont négocié au nom de l'Italie et de la France. C'est un grand succès pour les gouvernements des deux pays, et il n'y a aucune exagération à dire que la conclusion de l'accord franco-italien, affirmant la complète identité des vues des cabinets de Paris et de Rome en ce qui concerne les problèmes de politique générale qui se posent en Europe et réglant les questions franco-italiennes proprement dites qui se posent dans l'Afrique du Nord, constitue un événement de toute première importance pour le développement de la situation internationale. La promesse que comportaient les discours prononcés samedi soir au palais de Venise a été tenue : la grande espérance qu'avait fait naître la perspective d'une entente entre la France et l'Italie n'a pas été déçue. [...]

Ce qui a porté l'Italie vers la France.

Du correspondant particulier du *Temps* (8. I. 35), sous le titre « Impressions romaines. Rome, 7 janvier » :

[...] Parmi les facteurs qui ont porté l'Italie vers la France, le plus important est, très certainement, la politique extérieure du gouvernement hitlérien de même que le rythme accéléré du réarmement de l'Allemagne.

L'Italie s'est aperçue en même temps que la force française n'était pas exagérée et que son emploi ne menaçait personne ; elle s'est rendu compte aussi qu'il ne fallait plus accorder des sentiments exagérés aux différends avec la France ; elle s'est aperçue, enfin, que c'était avec la France qu'on pouvait développer le mieux les conséquences des principes de paix qui sont à la base de la politique mussolinienne.

Le geste que l'Allemagne nouvelle attend de notre esprit chevaleresque...

De M. Gustave Hervé, dans *la Victoire* (8. I. 35), sous le titre « Evviva l'Italia ! » :

[...] Notre réconciliation avec l'Italie semblait à nos gouvernants une montagne à soulever : vous voyez avec quelle facilité elle s'est accomplie ! Nous ne disons pas que la réconciliation avec l'Allemagne n'est pas plus délicate à opérer ; mais nous disons que le jour où nos anciens combattants, à la suite de leurs camarades Jean

Goy et Pichot, voudront bien faire le geste que l'Allemagne nouvelle attend de leur esprit chevaleresque, le monde sera étonné, sera ahuri de la facilité avec laquelle se fera la réconciliation franco-allemande.

8° Grande-Bretagne.

Les accords franco-italiens et la question du désarmement.

Sous le titre « L'Angleterre et l'accord de Rome. Au fond, que veut Londres ? », le correspondant londonien du *Maasbode* (n° 25952 du 10. 1. 35) fait ressortir l'intention présumée de l'Angleterre de reprendre la question du désarmement. Il écrit notamment :

Le *Morning Post* écrit : « Si le plébiscite se passe dimanche d'une façon satisfaisante, il est peu douteux que tout effort sera fait pour amener le gouvernement français à modifier son attitude envers l'Allemagne. La prochaine visite que M. Flandin, le premier ministre, et M. Laval, le ministre des Affaires étrangères, feront à Londres, sera mise à profit pour y pousser énergiquement. »

Le collaborateur diplomatique du même journal constate qu'à Londres règne une grande satisfaction sur l'accord (franco-italien). Bien que l'Angleterre n'entre pas dans le pacte, les tractations ont été entamées sur la forte pression du gouvernement britannique, qui approuve pleinement l'heureux aboutissement des négociations ».

Le *Morning Post* n'est pas l'unique ni le premier journal qui se fait l'interprète de la singulière « approbation » du gouvernement anglais. Il « approuve », mais personne ne sait au fond ce qu'il approuve et ce que signifie en ce cas son « approbation ». A en juger d'après le collaborateur du *Daily Telegraph*, il ne le sait pas bien lui-même, car « tant que la procédure suivie à Rome n'est pas officiellement connue à Londres, le gouvernement britannique ne peut pas arrêter son attitude d'une façon précise ».

Néanmoins le journal dit :

« Sous une forme ou sous une autre, la collaboration anglaise est assurée. Lorsque le gouvernement consentit en février 1934 à faire avec les gouvernements français et italien une déclaration collective sur « la nécessité de conserver l'indépendance de l'Autriche », il était supposé que les trois gouvernements se concerteraient au cas où cette indépendance serait menacée.

» Le plan actuellement élaboré à Rome prévoit l'entente d'un plus grand nombre de gouvernements — notamment des voisins directs de l'Autriche — dans le même but que celui qui a présidé à la déclaration des trois Puissances.

» Le gouvernement britannique ne refusera pas de participer à ces conférences parce que le nombre des participants sera augmenté. »

Cela ne signifie pas, pas plus aujourd'hui que l'année dernière, que le gouvernement anglais serait également disposé à garantir l'indépendance autrichienne en cas de menace...

(Le journaliste rappelle l'opinion anglaise d'après laquelle la Grande-Bretagne n'a ni les mêmes intérêts directs que l'Italie ni les mêmes intérêts indirects que la France pour garantir l'indépendance de l'Autriche.)

La netteté du *Daily Express* contraste avec le caractère vague du *Morning Post* et du *Daily Telegraph*. Il écrit :

« Avant la fin de ce mois, la France reconnaîtra peut-être, avec d'autres pays d'Europe, le réarmement de l'Allemagne et l'Allemagne rentrera à la Société des nations et à la Conférence du désarmement.

» Le prix que devra payer l'Allemagne pour la reconnaissance de son réarmement sera sa signature d'un pacte qui garantira sa non-immixtion dans les affaires intérieures de l'Autriche.

» Si l'Allemagne refuse d'y accéder, elle se trouvera isolée en Europe. C'est là le développement exceptionnel qui fera suite, pense-t-on, aux négociations de Rome.

» Comme partie à l'accord, la France a consenti la reprise de la question du désarmement sur la base du mémorandum italien de janvier 1934, qui prévoit la stabilisation des armements à leur niveau actuel et la satisfaction de l'exigence allemande d'une force armée de 300 000 hommes.

» Le stade suivant et le plus critique (de ce développement) sera atteint dans quelque dix jours lorsque MM. Flandin et Laval viendront à Londres. »

L'*Express* n'est pas le premier journal qui use du mot « critique » à propos de la visite des ministres français à Londres. Pourquoi les conversations franco-anglaises seraient-elles « critiques » maintenant que les tractations de Rome ont conduit à un degré d'entente qu'on n'osait pas espérer il y a peu de jours encore ?

Pourtant, il y a probablement un rapport très étroit entre ces visites. Nous ignorons quelle est la part qu'a eue l'Angleterre dans le rapprochement de la France et de l'Italie ; peut-être la presse anglaise exagère-t-elle très fortement. Mais il est certain que le gouvernement britannique a désiré ce rapprochement. Le gouvernement, ou au moins M. MacDonald, a désiré ce rapprochement non seulement parce que ce dernier devait améliorer considérablement les relations européennes, mais surtout parce que — d'après les opinions britanniques — la France pourrait alors faire à l'Allemagne les concessions qu'elle a refusées jusqu'ici pour le motif de sa sécurité.

Mais les idées françaises pourraient bien différer de celles de l'Angleterre. Au cours des années passées il n'y a pas eu seulement différence d'opinion entre Londres et Paris sur la question de savoir ce qu'il fallait pour assurer la sécurité de la France, mais il y avait encore moins d'accord sur la question de savoir jusqu'à quel point il fallait considérer et traiter l'Allemagne comme un pays pacifique.

Depuis que, le 14 octobre 1933, l'Allemagne est sortie de la Société des Nations, M. MacDonald n'a jamais pris part à aucune conversation avec des hommes d'Etat étrangers ; il a même pris soin de quitter Londres juste avant l'arrivée de M. Barthou en juillet 1934. On prétend qu'il conduira maintenant personnellement avec Sir John Simon les conversations avec les ministres français et qu'il veut utiliser l'accord franco-italien pour obtenir de la France des concessions pour l'Allemagne.

D'après le *Daily Express*, c'est l'Angleterre qui a réalisé la « nouvelle orientation » proposée.

« La date où cette œuvre a été amorcée est celle du 25 juillet, lorsque le chancelier Dollfuss a été assassiné par des nazis autrichiens. Jusqu'à ce moment le gouvernement britannique, contrairement au Foreign Office, était favorable à l'Allemagne et avait travaillé à la reconnaissance de l'égalité des droits. Son point de vue s'est modifié avec la mort de Dollfuss. Le gouvernement a accepté alors la politique du Foreign Office du rapprochement entre la France et l'Italie. »

Nous ne pensons pas que ce soit exact. L'assassinat de Dollfuss a rapproché la France et l'Italie parce qu'il éloignait l'Italie de l'Allemagne. On n'eut pas besoin de l'assentiment de l'Angleterre. Mais M. MacDonald vit ce rapprochement d'un œil favorable parce que la politique d'entente franco-anglaise, voulue par la majorité du Cabinet, n'aurait plus eu de base dans la situation dangereuse du continent européen.

Les visées de l'Italie sur l'Abyssinie.

Du *Daily Express*, traduit par *Lu* (11. 1. 35) :

La France cédera des territoires à l'Italie et rendra ainsi celle-ci plus forte pour le cas où elle étendrait son protectorat sur l'Abyssinie.

Si cela se produisait, les Italiens contrôleraient les sources du Nil bleu. L'Angleterre n'y voit pas d'inconvénient, pas plus qu'elle n'en voit à la colonisation italienne de l'Abyssinie. Nous possédons, en Afrique, suffisamment de territoires susceptibles d'être développés.

En étendant son pouvoir sur l'Abyssinie, l'Italie deviendra voisine du Soudan. Il importera donc à la Grande-Bretagne de se maintenir dans cette région et de ne pas la céder à l'Egypte, ainsi que certains Egyptiens le désirent. En effet, l'Italie voudrait faire ce que bon lui semblerait de l'Egypte.

Réserve de l'Angleterre.

Du *Daily Mail*, traduit par *Lu* (11. 1. 35) :

Nous constatons que certains publicistes bruyants et sentimentaux de la S. D. N. suggèrent que la Grande-Bretagne devrait participer à une sorte de pacte garantissant l'avenir de l'Autriche.

Il est cependant évident qu'il ne peut en être question. L'Angleterre a déjà suffisamment de difficultés comme cela et ne peut pour le moment consentir à prendre de nouvelles obligations de cette espèce particulièrement délicate. Elle a le devoir de se tenir à l'écart des troubles de l'Europe centrale et non point d'en semer. Il y a quelques mois à peine, les ministres britanniques déclaraient que l'Angleterre ne peut prendre part à aucun arrangement et il leur suffirait aujourd'hui de répéter cette déclaration purement et simplement.

Ce serait pure folie pour les hommes d'Etat britanniques que de se mêler de l'imbroglio autrichien, alors que la défense nationale, et en particulier la force aérienne, se trouve dans un état de faiblesse lamentable. — *Daily Mail*, Londres.

L'adhésion de l'Allemagne ajouterait à la valeur de l'accord comme instrument de paix.

Du *Daily Telegraph*, cité par *le Temps* (8. 1. 35) :

[...] L'inclusion de l'Allemagne dans le nouveau pacte, si elle n'est pas absolument indispensable au succès de cet accord, ajouterait incalculablement à sa valeur comme instrument essentiel pour la consolidation de la paix. L'Allemagne, il est vrai, pourra imposer un prix à son adhésion. Si ce qu'elle demande est raisonnable, ceux qui sont intéressés de la façon la plus vitale au maintien de l'indépendance de l'Autriche accorderont certainement à sa revendication toute l'attention possible et ils contribueront ainsi à ramener l'Allemagne dans le cercle européen dont elle s'est détachée quand elle a quitté la Société des Nations. C'est du côté de l'Allemagne seulement qu'il existe un danger menaçant l'indépendance de l'Autriche. Si l'Allemagne adhère au pacte, cette indépendance devient automatiquement aussi assurée que peut la rendre la sainteté des contrats internationaux.

L'accord de Rome doit aider à l'évolution des principaux problèmes européens.

Du *Manchester Guardian*, communiqué par l'*Agence Havas* (9. 1. 35) :

Dans quelle mesure l'accord de Rome exercera-t-il une influence sur les questions qui passent, désormais, au premier plan des préoccupations européennes : la position de l'Allemagne, la possibilité de son retour à la Société des Nations, et la signature d'une convention de désarmement ?

Pour serrer la question de plus près, la France est-elle maintenant plus désireuse que l'été dernier d'admettre l'égalité de l'Allemagne et d'accepter une certaine mesure de réarmement pratique de la part du Reich qui serait soumis à une limitation générale et à un système de contrôle ?

Si l'accord de Rome doit être aussi fécond que nous l'espérons, il doit calmer l'agitation politique dans l'Europe du Sud-Est ; il doit être une assurance, pour certaines Puissances, que, dans des circonstances favorables, leurs voisins n'entreprendraient rien contre elles ; particulièrement, il doit supprimer entre la France et l'Italie cette tension nerveuse que la nécessité de défendre leur frontière commune avait provoquée.

La France a payé en territoire — ce qui est toujours une chose difficile pour une Puissance — un certain prix ; en retour, elle sentira au moins un certain accroissement de sa « sécurité ».

Elle peut trouver là une occasion de considérer avec moins de passion que dans le passé s'il est préférable de laisser l'Allemagne accroître indéfiniment un armement illégal ou de faire un autre effort pour la conclusion d'un accord.

Il ressort des entretiens de Rome que la France et l'Italie se sont promis de se consulter si une Puissance quelconque (c'est-à-dire l'Allemagne), par une action unilatérale, « modifiait ses obligations » vis-à-vis des armements. Ceci renforce la position de la France, mais ne lui interdit pas du tout de rechercher, si elle le veut, un accord avec l'Allemagne.

Ces choses ne peuvent qu'évoluer lentement, mais, d'une façon générale, l'accord de Rome doit y aider.

A l'Allemagne maintenant de prouver son amour de la paix en adhérant à l'accord.

Du *Morning Post*, cité par l'*Osservatore Romano* (9. 1. 35) :

La Grande-Bretagne, étant également l'amie de la France et de l'Italie, se réjouit grandement, sans réserve d'aucune sorte, de cet heureux couronnement des longues et récentes négociations.

Du *Morning Post*, communiqué par l'*Agence Havas* (9. 1. 35) :

Le nouveau pacte offre au Reich une excellente occasion de prouver par des actes les intentions pacifiques qu'il exprime.

Un pays qui place la sauvegarde de la paix au premier plan de sa politique ne saurait aller à l'encontre de ses intérêts en s'engageant à ne pas intervenir dans les affaires des autres pays. En acceptant de donner sa signature, le Reich n'a rien à perdre et ne court d'autre risque que celui d'acquérir la réputation qu'il convoite. En refusant sa signature, il s'expose au soupçon légitime de nourrir contre l'indépendance de l'Autriche des desseins impossibles à concilier avec la sollicitude qu'il affecte pour la cause de la paix. En un mot, son attitude sera la pierre de touche de sa sincérité. Toute l'Europe espère qu'il ne se dérobera pas à son attente.

La pierre de touche pour les accords de Rome : organiser le contrôle des armements; satisfaire l'Allemagne.

Du *News Chronicle*, communiqué par l'*Agence Havas* (9. 1. 35) :

Une convention de désarmement, même si elle trahissait son appellation en se bornant à limiter les armements à leur niveau actuel, serait saluée comme un pas hésitant, mais comme un premier pas vers la sagesse.

Pour que ce but puisse être atteint, il est indispensable que les autres Puissances se montrent prêtes à négocier l'octroi de l'égalité des droits au Reich contre l'acceptation du contrôle international. Là réside pour les accords de Rome la véritable épreuve : d'une part, mettront-ils un terme au désordre actuel en soumettant les armements européens au contrôle collectif ? d'autre part, fourniront-ils le moyen de donner satisfaction aux revendications allemandes ?

Prélude à une entente plus large qui comprendra le problème du réarmement allemand.

Du *Times* (8. I. 35) :

Le pacte de Rome a été signé hier soir par M. Mussolini et M. Laval au nom de l'Italie et de la France.

Il n'est pas exagéré de dire que les protocoles d'hier améliorent toutes les perspectives en Europe et que la convention conclue change d'une façon favorable l'atmosphère de la politique méditerranéenne et devrait aboutir en fin de compte à une solution du problème naval franco-italien jusqu'ici insoluble.

Depuis la guerre, en raison des malentendus persistants qui ont séparé la France et l'Italie et qui jusqu'à ces jours derniers empêchaient toute visite d'un ministre français des Affaires étrangères à Rome, il a été constamment impossible d'établir pour les affaires méditerranéennes un solide esprit de collaboration — condition d'existence de la Société des Nations. Quelle que fût la politique soutenue par un des deux pays, cette politique trouvait presque automatiquement un adversaire dans l'autre ; et ce conflit malheureux s'étendait particulièrement aux Balkans. Il est manifestement difficile, dans cette partie du monde, pour toute Puissance étrangère, d'entretenir des relations cordiales avec deux voisins quels qu'ils soient ; et il y eut un temps où il était difficile de disculper une ou deux des plus grandes Puissances de l'accusation de fomenter sciemment quelque désaccord dans les Balkans. La Yougoslavie en particulier était l'alliée solide de la France et la rivale de l'Italie.

Une source continuelle de difficultés en presque toute crise de l'Europe centrale était l'incapacité de la France et de l'Italie de s'accorder sur les intérêts de la Yougoslavie, et la crainte d'une explosion entre l'Italie et sa voisine balkanique la plus proche n'était jamais entièrement absente. Ce fut notamment le cas qui se produisit au moment de la crise qui fit suite, en juillet, à l'assassinat du Dr Dollfuss.

On sait maintenant que lorsque M. Mussolini décida, en cas d'invasion naziste en Autriche, de faire franchir à ses troupes les frontières autrichiennes, le gouvernement yougoslave fit nettement savoir que lui aussi enverrait en ce cas des troupes dans la partie sud-est de l'Autriche : la paix européenne aurait subi de ce fait la menace la plus grave.

Si l'actuelle série d'accords avait le seul effet d'empêcher le retour d'un tel danger, ce serait déjà d'une utilité suprême. Mais en fait on espère généralement que ces acords ne seront que le prélude à une entente plus large qui comprendra même le problème épineux du réarmement allemand.

Lorsque le ministre britannique des Affaires étrangères exprima ses meilleurs vœux pour le succès des négociations romaines de M. Laval et de M. Mussolini, il formula l'espoir que le futur accord constitue « un heureux augure pour un accord européen plus étendu en cette année qui s'ouvre ainsi d'une façon si heureuse ».

Il sera temps de parler de ces résultats plus considérables plus tard lorsque la réaction de l'Allemagne sera devenue plus nette. Pour le moment il semble malheureusement que les accords de Rome ne provoquent pas grand enthousiasme à Berlin. Il fallait peut-être s'y attendre. Il n'y a pas longtemps que l'Italie paraissait le seul ami important de l'Etat fasciste dernier en date — et voici que l'Italie a liquidé ses différends avec le pays que l'Allemagne considérait comme son rival traditionnel.

Mais des considérations de cet ordre sont basées sur le vieux calcul des alliances et de l'équilibre des Puissances, et, supposé la participation allemande, elles ne peuvent pas valoir pour les accords de Rome.

Ces accords sont précisément prouvés parce qu'ils renforcent ou promettent le renforcement du système exprimé dans le Pacte de la S. D. N. et parce qu'ils sont destinés à étendre le domaine des questions sur lesquelles les Etats individuels seront particulièrement engagés à une politique de consultation et d'entente.

C'est pourquoi il convient que l'Allemagne reconnaisse que les négociations actuelles, se rapportant en premier lieu à des différends entre la France et l'Italie, devaient nécessairement être menées à leur début sans l'Allemagne et qu'elle examine les grands avantages qu'elle gagnera elle-même en contribuant à l'acheminement de ces accords vers la conclusion désirée.

L'œuvre de redressement économique, capitale pour l'Allemagne et pour la paix, est placée devant un obstacle insurmontable tant qu'une base commune pour une sûre collaboration internationale fera défaut.

L'opinion générale de la Grande-Bretagne au sujet des accords de Rome est en tout cas très nette, bien qu'une déclaration précise de la politique britannique ne puisse venir qu'après la connaissance plus détaillée des accords.

Mais les déclarations de février et de septembre au sujet de l'Autriche, déclarations faites par la Grande-Bretagne, l'Italie et la France, engagent notre pays « à la nécessité de manifester l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche conformément aux traités en vigueur ».

Pour l'essentiel, dans les questions européennes, la Grande-Bretagne est en accord complet avec les actes de MM. Mussolini et Laval. Rien de ce qu'ils ont signé ne s'oppose à des modifications pacifiques dans l'avenir.

La satisfaction sera tout aussi grande pour la suppression des causes de friction en Afrique. Par-dessus tout, l'opinion publique et officielle approuvera la politique générale d'apaisement dont les conventions nouvelles veulent préparer la voie.

9° Hongrie.

Les droits de la Hongrie méconnus.
La revision pacifique, c'est une formule vide de sens.

De *Esti Kurir*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I. 35) :

Nous croyons qu'il est impossible que les intérêts de la Hongrie aient été défendus d'une manière seulement négative. Ne pas contester les droits de la Hongrie à la révision pacifique, c'est une formule vide de sens. Le droit moral et juridique n'a jamais pu être contesté.

Pour le développement pacifique et équitable de l'Europe.

De *Fuggetlenseg*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. I. 35) :

La Hongrie a toujours voulu participer au développement pacifique et équitable de l'Europe. L'Italie et la France ont créé les conditions préalables et réelles de leur amitié.

Le prestige de l'Italie est agrandi, nous en tirerons avantage.

Du *Magyar Orsaz*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I, 35) :

La Hongrie ne doit pas renoncer à ses droits historiques. Le prestige de notre amie l'Italie vient d'être agrandi, et nous en tirerons avantage.

Précisions nécessaires.

Du *Magyarsag*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. I. 35) :

Que doit-on entendre par respect des frontières mutuelles ? Sur ce point certaines nations tiendront à faire des réserves.

Qu'est-ce que la non-immixtion ? Si on la comprend

suivant la définition de M. Politis, la Hongrie sera d'accord. Mais il faut savoir si une plainte à la Société des Nations dans les questions de minorités sera considérée comme un acte d'immixtion.

Ce serait injuste, car les questions minoritaires devant être examinées sur le plan international, on ne saurait s'opposer à ce qu'elles soient évoquées à Genève.

L'Italie n'abandonnera pas ses amis.

Du *Pester Lloyd*, communiqué par l'*Agence Havas* (7. I. 35) :

M. Mussolini a déclaré que l'Italie n'abandonnera pas ses amis ; c'est ce que nous connaissons de plus clair des accords signés aujourd'hui ; pour les juger il faut attendre les textes.

Notre destin est en bonnes mains, dans les mains d'un ami.

Du *Pesti Naplo*, cité par le *Messaggero* de Rome (8. I. 35) :

L'intime amitié italo-austro-hongroise constitue l'unique point ferme [dans le bassin danubien] : l'indépendance de l'Autriche, c'est Musssolini. Laval est spécifiquement latin ; de Barthou à lui la politique extérieure de la France a accompli une avance de cent coudées. A cette heure l'Italie et la France se rencontrent. On ne peut affirmer que l'esprit de la Hongrie se soit modifié ni que ses visées puissent être détruites. Qui veut entretenir de bonnes relations avec l'Italie doit rester en bonnes relations avec la Hongrie. Si les conversations de Rome rendent possibles pour la Hongrie de meilleurs rapports économiques avec les Etats voisins, nous en aurons une grande satisfaction. La paix avec la Petite Entente, c'est très bien, mais que ce soit une paix véritable. L'amitié franco-italienne n'est pas compréhensible sans Londres, il ne faut pas que renaisse l'entente d'autrefois. L'entente d'aujourd'hui c'est la paix : notre destin est en bonnes mains, dans les mains d'un ami.

10° Italie.

Cette rencontre n'est pas une conclusion, mais un début de construction.

De l'hebdomadaire *Affari Esteri* (5. I. 35), sous le titre « Laval à Rome » cité par le *Bulletin quotidien de presse étrangère* (8. I. 35) :

[...] Nous considérons, en effet, cette rencontre non comme une conclusion, mais comme le début d'une construction. Nous ne nous épouvantons pas des difficultés à surmonter ; beaucoup d'entre elles ne dépendent ni de l'Italie ni de la France. La volonté qui a déterminé cette rencontre servira également à l'orientation d'autres pays en vue de trouver la solution de ces problèmes qui, sans un accord entre Rome et Paris, seraient insolubles pour eux. Ainsi encore les deux nations latines auront fait avancer l'œuvre ardue de la reconstruction européenne.

Dès à présent, nous sommes convaincus que cette rencontre, que Londres a toujours espérée, donnera des résultats utiles en tout cas pour l'Italie et pour la France, utiles aussi pour toute autre grande Puissance de l'Europe continentale qui, d'égale à égale et avec honneur, voudrait se décider elle aussi à collaborer.

Prélude à la plus durable consolidation de la paix.

De M. Raimondo Manzini, dans l'*Avvenire d'Italia* (9. I. 35), sous le titre « Epiphanie de paix » :

[...] Désormais le contentement et la confiance peuvent s'exprimer pleins et inconditionnés. Un grand accord a été conclu. On a établi les conditions préalables non seulement d'une collaboration latine mais encore d'une organisation générale européenne qui prélude à la plus certaine et à la plus durable consolidation de la paix. L'opinion internationale proclame la portée de l'événement avec des affirmations qui nous devancent même et nous dépassent en lyrisme, sinon en satisfaction.

« Il s'agit — écrit-on par exemple dans la presse anglaise — d'un succès triomphal de la diplomatie de l'Italie et de la France.

» A Rome a été édifié un puissant rempart pour la sauvegarde de la paix européenne. »

Et les journaux français : « La grande espérance n'a pas été déçue. » « Le 6 janvier figurera dans l'histoire comme une des plus grandes dates de la pacification des peuples. »

L'opinion des autres nations n'est pas moins concordante et satisfaite ; à Prague, à Budapest, on lit des expressions de haute confiance. L'Amérique exalte le succès de Mussolini. Une publicité exceptionnelle accompagne donc ces accords.

L'Italie ne peut s'arrêter à la bordure du Sahara, route des terres fertiles du Soudan.

Du périodique *Azione coloniale* de Rome, cité par *Lu* (11. I. 35) :

En qualité de colonial fervent et particulièrement attaché à l'Afrique, je dis aux coloniaux français : Vous ne voulez pas reconnaître que l'Italie, du jour où elle a conquis la Libye et étendu sa domination effective jusqu'à Toummo, à Koufra et à el Aouénat, ne peut considérer comme achevé son programme d'expansion dans cette partie de l'Afrique. Arrivée en bordure du Sahara, elle ne peut que le franchir, agir transsahariennement, par le moyen des pacifiques voyages de l'économie, vers les terres fertiles du Soudan. Il eût été vain d'accomplir le merveilleux effort de la conquête de Koufra si l'horizon méridional devait être barré. Si vous, coloniaux français, ne voyez pas ce besoin impérieux (*prepotente*) des Italiens, c'est que vous êtes aveugles ou que vous ne voulez pas voir.

Les accords doivent être étendus aux autres Puissances.

Du *Corriere della Sera*, cité par *le Courrier de Genève* (9. I. 35) :

Il est clair qu'à l'heure actuelle la pacification de l'Europe est subordonnée à la possibilité de normaliser la situation en Europe centrale. Il est clair également que cette normalisation ne saurait guère être atteinte par des conventions partielles comportant des accords bilatéraux, nécessairement unilatéraux, qui excluraient un certain nombre de pays intéressés. En revanche il est avéré que les solutions élaborées par les gouvernements de Paris et de Rome seront soumises au plus tôt aux autres gouvernements, afin de trouver un terrain commun d'entente même dans les domaines où jusqu'ici régnaient les conflits les plus manifestes. Entre temps a été prise en considération l'éventualité qu'il serait nécessaire d'arrêter des mesures de précaution et de défense de la situation européenne contre des troubles imprévus ou des solutions arbitraires. L'accord a été également atteint dans ce domaine. Nous nous trouvons donc en présence d'un programme maximum et d'un programme minimum sur le plan de la collaboration franco-italienne en Europe.

Accord dont l'importance spirituelle dépasse l'importance politique.

Du *Corriere Padano*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. I. 35) :

La journée du 7 janvier de l'an XIII sera marquée parmi

les dates heureuses de la Révolution fasciste, parce qu'elle a vu la conclusion d'un accord dont l'importance spirituelle dépasse l'importance politique, qui, déjà, est exceptionnelle. Ce sont des heures de joie légitime et de pleine satisfaction pour l'Italie et la France. Une fois encore, à Rome et au nom de Rome, les deux peuples latins ont dit au monde des paroles de foi et d'espérance.

L'importance des accords est qu'ils offrent la possibilité de signer des accords plus larges

De la *Gazzetta del Popolo* (9. I. 35), sous le titre « La valeur politique de l'événement » :

Nous sommes partis d'une situation pleine de périls, d'un état de quasi-tension italo-française, pour arriver à l'accord signé hier au Palais de Venise. Par un tel accord on s'achemine vers une entente plus large et plus générale, après avoir surmonté et résolu des difficultés graves et quelques autres non moins aiguës. Ainsi avait-on dû faire pour le Pacte à quatre et pour l'esprit du Pacte à quatre.

L'importance, la grande importance des accords signés au Palais de Venise, réside précisément dans ce fait qu'ils offrent la possibilité de conclure des accords plus larges et de promouvoir la paix et le relèvement économique. De toutes façons, l'accord italo-français, en éliminant les diverses questions pendantes entre les deux pays, est un fait acquis, et ce n'est pas peu de chose.

Espérance d'un ordre nouveau dans une partie fort agitée de l'Europe.

De Virginio Gayda, dans le *Giornale d'Italia* (9. I. 35), sous le titre « Liquidation et construction » :

[...] L'accord danubien est réciproque pour tous. La position de l'Autriche n'est, par conséquent, pas seulement passive, mais active, puisque l'Autriche est garante à l'égard de ses voisins. La dignité politique et nationale de l'Autriche est donc, ainsi qu'il doit être, intacte. L'accord ayant son point de départ en Autriche devient automatiquement, d'une certaine manière, la règle de tous les rapports de l'Europe centrale. En fait il s'applique aussi aux rapports entre l'Autriche et les pays de la Petite Entente.

[...] Des rapports italo-yougoslaves pourraient se dégager de cette déformation que leur ont donnée certaines propagandes de certains milieux yougoslaves ; ils pourront s'inspirer, dans un esprit réaliste, de l'invitation déjà nettement exprimée par M. Mussolini dans son discours du 6 octobre à Milan.

Tout ceci constitue l'espérance, nullement chimérique, d'un ordre nouveau dans une partie fort agitée de l'Europe. Naturellement reste le problème pratique de la réalisation. La première condition est celle de l'adhésion de tous les Etats au projet de convention. On est sûr, semble-t-il, de l'adhésion de la Hongrie, des pays de la Petite Entente, de la Pologne et de la Roumanie.

Il reste à définir la position de l'Allemagne. L'accord italo-français tend à ramener l'Allemagne à une collaboration européenne pacifiante. Ce point a été traité avec une loyauté et une clarté parfaites en ce qui touche l'Allemagne.

[...] Il y a là un aspect du problème européen plus vital que jamais pour les principes actifs de la collaboration européenne, si heureusement amorcée à Rome entre l'Italie et la France, avec l'adhésion cordiale de l'Angleterre.

[...] En ce qui concerne les problèmes bien connus du régime des Italiens en Tunisie et les compensations coloniales, la liquidation n'a pas une portée grandiose et elle confirme l'esprit de modération de l'Italie et la contribution qu'elle apporte ainsi au développement d'une politique européenne efficace. [...]

[...] Avec ses habituelles et fortes expressions, Mussolini a rappelé qu'il faut harmoniser les amitiés avec le développement naturel des peuples et de leurs intérêts. Il faut en somme ne pas se figer, mais vivre du mouvement des vies collectives et travailler en regardant le monde pour percevoir au moment voulu le nécessaire, les droits et l'opportunité d'une calme justice.

L'Allemagne ne pourra rester étrangère à cette nouvelle situation européenne.

De M. Gherardo Casini, dans le *Lavoro Fascista* (*Agence Havas*, 8. I. 35) :

Nous sommes fermement convaincus que l'amitié entre l'Italie fasciste et la France peut être féconde en larges développements et en résultats positifs.

[...] L'Allemagne ne pourra demeurer étrangère à cette nouvelle situation européenne, sinon en se privant de cette possibilité de paix et de réconciliation dont ses chefs reponsables ont, à plusieurs reprises, proclamé la nécessité. L'adhésion de l'Allemagne peut signifier un nouvel examen de plusieurs questions qui conditionnent la vie de l'Europe, et en premier lieu de la limitation des armements, problème abandonné depuis la note française du 17 avril 1934. Le prochain voyage de MM. Flandin et Laval à Londres aura vraisemblablement cette question pour objet principal. [...]

L'hommage que le ministre Laval a rendu au Duce dans ses déclarations à la presse, après la signature, est un motif d'orgueil légitime pour l'Italie et constitue une garantie pour l'avenir des problèmes européens : et maintenant il s'agit de travailler avec patience, avec bonne volonté et ténacité sur la voie qui a son point de départ à Rome.

Œuvre décisive dans l'intérêt de la paix et de la collaboration des peuples.

Du *Messaggero*, communiqué par l'*Agence Havas* (9. I. 35) :

Rarement une négociation politique a suscité partout, au lendemain de son annonce, un acquiescement si fervent et tant de satisfaction. La certitude qu'est accomplie une œuvre décisive dans l'intérêt de la paix et de la collaboration des peuples est unanime. Une page très importante de notre histoire diplomatique s'achève et une nouvelle page de collaboration et de paix commence. En comprendre la portée idéale est la première condition pour en être digne.

Nous avons devant nous un chemin déblayé d'obstacles.

De M. Italo Sulliotti, dans la *Nuova Italia* (de Paris) (10. I. 35), en français, sous le titre « L'année cruciale commence sous les signes heureux des accords franco-italiens. Les idées et les hommes » :

[...] Une bizarre fatalité a toujours pesé sur les rapports franco-italiens ; une espèce de brouillard que les voix généreuses des esprits éclaircis n'arrivaient pas à percer.

On avait abusé des mots, qui parfois sont les pires ennemis des faits. On avait surtout fait le possible pour masquer aux yeux de la France le vrai visage de cette Italie moderne, si vivante et si jeune, que le fascisme personnifie.

Qu'on ne nous parle pas de vainqueurs ni de vaincus dans ce grand débat que l'accord de Rome vient de couronner. En vérité l'Italie et la France ont combattu encore une fois ensemble contre un monde obscur d'in-

trigues et d'intérêts qui, il y a quelques jours, menaçait encore de prévaloir.

[...] Réglées sur une base équitable, à travers des sacrifices réciproques librement consentis, les questions particulières qui intéressent les deux pays, signés les accords qui ont trait à une évaluation commune des problèmes de politique générale, nous avons devant nous un chemin déblayé d'obstacles.

Pour le parcourir ensemble, il fallait se connaître et se regarder dans les yeux : il fallait franchir la barricade, grotesque et misérable, que dix années de propagande mensongère et grossière avaient dressée entre deux peuples.

Tout cela est un fait accompli. [...]

La substance du traité : association d'efforts pour défendre la paix.

Du *Popolo di Roma* (9. I. 35), sous le titre « Signes propices » :

[...] L'importance de l'accord d'aujourd'hui consiste, sauf erreur, en ceci que deux grandes nations de plus de 40 millions d'âmes chacune ont convenu de prendre une attitude commune dans certaines « éventualités possibles ». [...]

La France et l'Italie ont convenu d'associer leurs efforts pour la défense de la paix et de la civilisation : telle est la substance de l'accord.

[...] L'esprit des accords est mis en vive lumière par ceci : les accords sont une œuvre de paix accomplie au service de la paix. La France et l'Italie ne cherchent pas à subjuguer les nations voisines. Elles se proposent seulement de défendre le bien suprême de leurs peuples et des peuples amis : la paix. Elles visent seulement à mettre en sûreté le plus précieux patrimoine en leur pouvoir, celui de l'esprit ; la merveilleuse civilisation qui a été léguée par leurs ancêtres aux générations actuelles, et qui est le fruit de la valeur, de la vertu, du labeur et des souffrances d'innombrables générations.

[...] Un acte comme celui d'aujourd'hui tire sa valeur non du papier écrit et signé, mais de l'esprit que les signataires veulent y mettre.

En ce sens on peut bien dire que l'amitié entre les deux peuples est et doit être « une création continue ». C'est pourquoi Mussolini, avec ce réalisme qui est un des caractères les plus marqués de son esprit, a donné cet avertissement : « Il faut se préoccuper maintenant d'éloigner le péril qui découle toujours d'un optimisme exagéré. Il ne faut pas croire que tout est fait et qu'il ne reste plus rien à faire. »

L'horizon de la vie européenne ne peut que s'élargir.

Du *Popolo d'Italia*, cité par *le Courrier de Genève* (9. I. 35) :

MM. Laval et Mussolini ont ouvertement souligné que les accords franco-italiens ne sont dirigés contre aucune Puissance et qu'ils offrent au contraire à tous les gouvernements la possibilité de s'associer sur le même pied d'égalité à une œuvre d'intérêt commun. Par conséquent, l'horizon de la vie européenne ne pourra pas se restreindre, il s'élargira. Des conditions de tranquillité et de confiance seront ainsi réalisées qui permettront que les peuples sortent de la détresse dans laquelle ils sont placés depuis si longtemps.

Conséquences quant à la politique de rajustement européen et à la solution d'autres problèmes secondaires.

Du *Regime Fascista* (9. I. 35), sous le titre « Une technique diplomatique » :

L'accord que le Duce aussi bien que Laval ont tenu à réaliser, complet et chargé des meilleures possibilités futures, concernant les relations désormais précisées et améliorées entre l'Italie et la France, ne peut ni ne veut s'en tenir uniquement au développement et à l'accroissement de ces relations. La politique du rajustement européen est déjà, pour autant qu'on peut en juger d'après les commentaires de la presse étrangère, orientée vers les points qui lui sont assignés, à la suite des résultats du nouveau succès romain. Et voici que quantité d'autres problèmes qui ne sont pas de premier plan et qui ne sembleraient pas entrer dans le cadre immédiat des événements liés au rapprochement italo-français, finiront par voir s'éclaircir un grand nombre de leurs éléments qui, jusqu'à présent, en empêchaient la solution.

Solidarité renouvelée.

Du *Resto del Carlino* (8. I. 35) :

[...] L'exemple offert aujourd'hui au monde par les deux grandes nations méditerranéennes, à l'aube de l'année cruciale, et tandis que s'agitent encore tant de facteurs négatifs et dissolvants, rendus plus aigus et plus pernicieux par l'état général de nervosisme et de misère, constitue l'invitation à une plus intime et plus franche collaboration adressée à tous les hommes de bonne volonté et à tous ceux qui croient aux tâches que l'histoire moderne assigne à l'Europe. La confiance et l'espoir qu'ont fait naître, ces jours-ci, les entretiens de Rome, n'ont pas été illusoires : encore une fois, l'Italie de Mussolini a dissipé les ténèbres et montré le chemin.

Dans l'accord récent, on a regardé fixement l'avenir ; c'est pourquoi l'Italie et la France ont surmonté une grande épreuve qui sera féconde pour le bien des peuples, et que l'histoire inscrira parmi les conquêtes civiles définitives.

La voie vers la reconstruction.

De *La Sera* (9. I. 35) :

Le Duce, dans ses déclarations à la presse, a signalé que les accords franco-italiens n'ont pas d'autre but que celui-ci : « Ils sont faits dans l'espérance et avec la croyance qu'ils serviront non pas à restreindre, mais à élargir l'horizon de la vie européenne, et à nous faire sortir de la situation pénible dans laquelle les peuples sont figés depuis trop longtemps. »

L'esprit des accords est ici mis efficacement en lumière : ils sont une œuvre de paix accomplie en faveur de la cause de la paix. La France et l'Italie n'ont pas à subjuguer les nations voisines. Elles veulent uniquement défendre le bien suprême de leurs peuples et des peuples amis ; la paix, et avec la paix le bonheur.

« En dehors de toute équivoque. »

De *La Stampa* (9. I. 35) :

[...] En Europe, l'attente de la collaboration italo-française est immédiate : les deux gouvernements font appel, pour un travail de reconstruction indispensable, aux Etats les plus en proie aux rivalités et aux haines. Naturellement, le front est large ; mais il ne pouvait être autrement, car si l'on examine la situation du point de vue de l'indépendance de l'Autriche, on voit se dérouler tout un panorama de pays et de problèmes difficilement limitable. Nous répétons ce que nous avons écrit ces jours-ci : à la base de l'œuvre de pacification il y a la parfaite concordance de vues de l'Italie et de la France, pour sauvegarder contre toute menace et toute surprise la liberté souveraine de la République autrichienne ; l'Italie — ce n'est pas d'hier — a affirmé à ce sujet qu'elle ne visait à aucune situation privilégiée concernant Vienne, mais qu'elle a toujours considéré la question sous un aspect général de défense de l'équilibre

européen. Quand, abandonnant tout préjugé exploité par d'autres avec une mauvaise foi évidente, on reconnaît une telle vérité, l'entente ne peut manquer de se réaliser. C'est le mérite de la France d'en avoir, la première, pris loyalement acte ; les autres Etats suivront, car quiconque resterait à l'écart prouverait qu'il nourrit des aspirations et des velléités contre lesquelles il est toujours plus opportun de se prémunir. Le respect de l'indépendance autrichienne comporte avec soi le respect réciproque des divers Etats contractants ; cela ne doit pas être interprété comme une condamnation du revisionnisme là où l'élimination d'injustices manifestes ne risque nullement de troubler l'équilibre ; reste encore en vigueur l'article 19 du pacte de la Société des Nations qui est et doit fonctionner comme une soupape pacifique de sûreté pour remédier à des situations intenables. Nous sommes certains qu'alors on arrivera à établir un minimum de collaboration ; un grand nombre de différends qui jusqu'à présent sont apparus comme impossibles à régler, perdront au moins de leur âpreté et peut-être s'achemineront vers des solutions satisfaisantes pour tous. Grâce à l'accord de *non ingérence* que nous inaugurons, on ne verra plus se reproduire aucune abstention, et l'on devra parallèlement développer la collaboration économique qui a eu un si heureux commencement d'application dans les protocoles de Rome, entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie.

Promesses d'une période d'entente.

De *La Tribuna* (9. I. 35) :

Les accords signés hier soir au Palais de Venise sont une conclusion et des prémisses.

Ils mettent fin à une période dans laquelle la paralysie des relations de la France avec l'Italie, pour avoir laissé non résolues les questions nées d'un manque d'exécution à notre égard de l'article 13 du pacte de Londres et de la dénonciation française des conventions tunisiennes survenue tout de suite après la victoire, constituait comme un état stagnant et néfaste de désaccord, alors qu'il était possible d'écarter toute brouille.

Ils mettent fin à une période durant laquelle, faute d'accord et d'entente directs entre les deux Puissances, s'était créée, d'une façon négative il est vrai, une divergence dans la politique concernant le secteur danubien. La réalité des événements a montré combien absurde et dangereuse était cette divergence. La voilà disparue !

Ces accords sont les prémisses d'une période d'entente nourrie et soutenue qui peut et doit dépasser le secteur danubien, pour entreprendre la solution des plus grands problèmes européens.

Comment peut opérer cette entente ? De la façon indiquée par l'accord concernant les questions de l'Europe centrale, C'est-à-dire qu'elle doit agir sur un plan accessible à la collaboration des autres Etats, grands et petits, qui sont directement ou indirectement intéressés à l'indépendance de l'Autriche, soutien de l'assiette danubienne. Mais il faut donner à cette collaboration les prémisses solides et utiles de l'accord conclu entre la France et l'Italie. En d'autres termes, ne pas subordonner cette entente à la réalisation d'un accord général — réalisation qui pourrait tarder à se produire ou même resterait en projet, — mais la fixer d'abord et la vivifier ensuite grâce à une action loyale des deux pays.

Si cette manière d'agir s'affirme, l'entente de la France et de l'Italie peut dépasser le secteur danubien, ainsi qu'elle le doit, car les problèmes européens ne sont pas circonscrits à cette zone, même si c'est une zone où les contacts sont sensibles et dangereux.

Ce qui est fait et ce qu'il reste à faire sont donc intimement liés. Dans les forces qui peuvent agir à la suite de cette entente, réalisée à Rome sous le signe du faisceau, ne doit vivre que cet esprit de virilité idéale qui est la marque de demain.

11° Pologne.

Les signataires comptent avec la Pologne.

Du *Czas*, communiqué par l'*Agence Havas* (9. I. 35) :

Les propositions qui peuvent être faites à la Pologne d'adhérer à l'accord garantissant l'intégrité de l'Autriche prouvent que les signataires de cet accord comptent avec la Pologne.

L'accord doit aboutir à un contact plus étroit avec la Pologne.

De la *Gazeta Varszawska*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. I. 35) :

Si nous parlons d'un triomphe de Mussolini, c'est que le Duce a su s'acquérir l'appui de son peuple et avoir raison des éléments qui ont toujours été hostiles dans son pays au rapprochement franco-italien.

De la même, communiqué par l'*Agence Havas* (9. I. 35) :

L'accord franco-italien devra, tôt au tard, aboutir à un contact plus étroit avec la Pologne, qui a de nombreux intérêts communs avec l'Italie.

L'Italie abandonnera le camp des protecteurs du revisionnisme.

Du *Kurjer Poranny*, communiqué par l'*Agence Havas* (8. I. 35) :

Si la France peut s'assurer, en échange de certaines concessions coloniales, la collaboration de l'Italie en Europe, la situation générale sur le continent subira une profonde modification. L'Italie abandonnera le camp des protecteurs du revisionnisme, et les bonnes relations franco-italiennes exerceront une influence certaine sur l'Europe centrale.

12° Portugal.

« L'opinion internationale. »

Des *Novidades* (9. I. 35) :

Le pessimisme qui a tant aggravé la crise, car elle est avant tout morale et de nature psychologique, a reçu un rude coup avec les conversations de Rome. C'est l'impression qui se dégage du ton général — mais pas unanime — de la presse internationale. Conversations historiques qui préparent la voie vers la paix consolidée, affirme-t-on de tous côtés dans un transport d'allégresse. L'optimisme se manifeste joyeusement et largement, couvrant les cris de mécontentement que l'Allemagne désorientée tente de susciter. Varsovie se fait l'écho du dépit teutonique, montrant ainsi par son attitude isolée dans le concert des nations la brutale évolution diplomatique que l'Allemagne a réussi à imprimer à la Pologne... officielle. Nous disons officielle, car l'opinion publique est profondément divisée en face de l'orientation de la politique extérieure, œuvre des éléments germanophiles maîtres du pouvoir. C'est ainsi que, tandis que la presse gouvernementale se déclare sceptique quant aux résultats du voyage de M. Laval, voyage qu'elle considère comme une simple visite de politesse, habilement présentée pour cacher les désastres de la diplomatie française, la presse d'opposition affirme bien haut devant le peuple polonais la grande importance des conversations de Rome. La colère de Berlin se comprend fort bien, surtout quand on songe au lendemain désastreux, véritablement humiliant, qui suivit l'entrevue de Venise entre Hitler et le Duce. Le dépit... officiel de Varsovie se comprend mal, ou ne s'explique que par une certaine prédestination historique au suicide.

[...] Y aura-t-il des difficultés à vaincre et des divergences à harmoniser ? Certainement, car si grandes que

soient les affinités, les sympathies, les inclinations sentimentales entre les nations — et l'on sait combien elles sont profondes entre la France et l'Italie, — ces nations obéissent à leur vocation traditionnelle imposée par l'histoire et par la géographie. [...]

13° Roumanie.

Satisfaction et optimisme.

De l'*Agence Havas* (Bucarest, 8. I. 35) :

La presse consacre des colonnes entières aux informations de Rome et commente l'accord avec une grande satisfaction comme un fait nouveau destiné à faciliter grandement l'organisation et la consolidation de la paix européenne.

Le résultat essentiel de la visite de M. Laval à Rome, écrit l'officieuse *Indépendance roumaine*, est la création de cette nouvelle atmosphère de confiance et de concorde à défaut de laquelle tous les élans et toutes les initiatives sont brisés d'avance.

Tara Noastra souhaite que la Hongrie adhère aux accords de Rome ; mais même sans la Hongrie, écrit l'organe des nationaux agrariens, la garantie de l'indépendance de l'Autriche donnée par la France, l'Italie, l'Angleterre, la Pologne et la Petite Entente, suffira à assurer à l'Europe une longue période de tranquillité.

L'officieux *Vittorul* constate que les entretiens franco-italiens ont eu un résultat extrêmement satisfaisant et que la tranquillité de l'Europe est mieux garantie.

« Aussi, ajoute *Vittorul*, nous avons la conviction que ces accords répondent aux conceptions générales de la politique de la Roumanie et de la Petite Entente. »

14° Russie.

Expression de désirs.

Bruits suspects de résurrection du Pacte à quatre.

De la *Pravda*, traduite par *le Temps* (10. I. 35) :

[...] Ces documents, à l'exception de l'accord sur les questions coloniales, contiennent seulement l'expression de désirs dont la réalisation dépendra des circonstances. En revanche, ils reflètent très clairement l'alarme causée par le réarmement de l'Allemagne.

[...] Extérieurement, les accords de Rome semblent prendre pour point de départ la nécessité de garanties collectives, mais des bruits suspects concernant le Pacte à quatre contraignent à rester sur ses gardes. Il n'est nullement exclu que certains groupements impérialistes veuillent infuser une nouvelle vie à ce cadavre pour l'opposer à l'idée des pactes régionaux d'assistance mutuelle et de sécurité. Un prochain avenir donnera une réponse à cette question.

15° Suisse.

Bon exemple. L'explication des « réalistes ».

De M. E. B., dans *le Courrier de Genève* (1. I. 35), sous le titre « L'entente franco-italienne » :

[...] L'accord franco-italien est un bon exemple.

Nous n'ignorons pas comment l'expliquent ceux qui ne veulent se dire que réalistes. L'évolution politique de l'Allemagne est à la racine de l'entente entre Rome et Paris. Selon que l'Allemagne devient pour elle-même une menace ou lui paraît propre à appuyer ses vues, l'Italie s'arrange avec la France ou cherche à jouer le rôle d'arbitre entre la France et l'Allemagne. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, elle a bien dessein de tirer profit pour elle-même de son arbitrage, et rien n'est plus naturel. En ce moment, il y a, pour l'Italie, sinon menace allemande, du moins sérieuses raisons d'inquiétude du côté de l'Allemagne ; la Petite Entente, en outre, s'affirme solide et résistante, nettement décidée à barrer la route à un revisionnisme agressif. Il faut compter avec cette situation, a-t-on pensé à Rome, et s'accommoder avec la France. A Paris, on a médité aussi la leçon des faits. Ce besoin de sécurité qui est la revendication fondamentale de la France, dont le réarmement allemand et l'échec de la Conférence du désarmement ont montré qu'il n'était pas imaginaire, on espère que l'accord avec l'Italie pourra le satisfaire, dans une large mesure, en s'ajoutant à l'accord avec la Grande-Bretagne et — il faut le noter aussi — avec la Russie.

Libre à l'Allemagne, d'ailleurs, d'entrer, comme elle en sera priée, dans la construction nouvelle qui nous ramène, non point à la lettre, mais à l'esprit du Pacte à quatre et, par là, correspond aux vues de M. Mussolini sur la position européenne qu'il entendait conquérir à son pays. [...]

Un chapitre particulièrement amer pour le Reich.

De la *Liberté de Fribourg* (9. I. 35), sous le titre « Les accords de Rome et l'Allemagne » :

Les accords de Rome contiennent un chapitre au sujet duquel on n'a pas fait grand bruit, peut-être parce qu'il est particulièrement amer pour le gouvernement du Reich. C'est celui où la France et l'Italie déclarent ne pas admettre qu'un des Etats signataires du traité de Versailles élève de son chef ses armements au delà de la limite prescrite par ce traité et conviennent de se concerter en cas d'infraction.

L'insertion de cette clause est un succès de la diplomatie française ; l'Italie ne pouvait manifester d'une façon plus sensible son revirement à l'égard de l'Allemagne, dont elle a jadis soutenu si vivement les prétentions militaires.

« Statu quo ou revision? »

De *Neue Zürcher Zeitung*, traduit par les *Dernières nouvelles d'Alsace et de Lorraine* (6. I. 35) :

La nouvelle année commence par un jeu de devinette diplomatique, que toute l'Europe suit avec tension. Il est d'une grande portée pour l'évolution politique de l'avenir de savoir si Rome et Paris arriveront à s'entendre, car dans le but commun, comprenant l'apaisement et l'organisation de l'Europe centrale, se cachent non seulement les vieilles rivalités des groupes de Puissances, mais aussi la question capitale : « *statu quo* ou revision » qui, dans l'état actuel de l'Europe, ne permet plus un compromis.

La France n'a jamais envisagé sa politique d'entente avec l'Italie, à laquelle elle apporte des concessions substantielles dans le domaine colonial, sous un autre angle que celui de l'abandon de la thèse revisionniste par l'Italie. [...]

16° Tchécoslovaquie.

L'Italie et la Petite Entente.

Du *Ceske Slovo*, cité par l'*Osservatore Romano* (9. I. 35) :

Le *Ceske Slovo*, de caractère officieux, sous le titre « La Petite Entente est contente », écrit : « Laval a mené les négociations préliminaires avec beaucoup de prudence et de loyauté en toutes les questions. Plusieurs soirs, il a eu des entretiens téléphoniques avec le ministre des Affaires étrangères Benès. Il est certain que la Petite Entente peut accepter sans plus les accords de Rome, car ils contiennent des directives politiques suivies par elle depuis 1927. Il faut prévoir maintenant un

changement notable du point de vue de l'Italie à l'égard de la Petite Entente comme telle et à l'égard de chacun de ses membres. Du reste, la Tchécoslovaquie n'a jamais eu de divergences de vues avec l'Italie. Il est probable que les ministres de la Petite Entente se rendront à Rome ensemble pour la signature de l'accord. »

Les intérêts de la Petite Entente.

Du *Venkov*, cité par l'*Agence Havas* (8. I. 35) :

Les Etats de la Petite Entente n'ont jamais douté un instant que la France ne défendît en toutes circonstances leurs intérêts. L'Angleterre, la France et l'Italie ont maintenant un intérêt commun au maintien de la paix et, par conséquent, du statut actuel de l'Europe. Aussi, ces Puissances méritent-elles l'aide et le soutien des autres Etats, et l'on doit souhaiter que l'Allemagne se joigne à elles.

Recul de la politique de revision.

De la *Prager Presse*, traduit par *Lu* (11. I. 35) :

Le rapprochement entre Paris et Rome a pour conséquence naturelle l'amélioration des relations entre Rome et Belgrade. Bien que la Petite Entente poursuive en fin de compte une politique identique, l'Italie a souligné la nécessité d'une revision territoriale, a appuyé les réclamations de la Hongrie et a commencé à flirter avec l'Allemagne. La tension qui en est résultée a empoisonné l'atmosphère politique de l'Europe centrale. L'entente entre la France et l'Italie fraye la voie à une collaboration loyale entre l'Italie et la Petite Entente.

C'est là un événement d'une importance considérable. D'abord, la Petite Entente retrouve ainsi, tout comme la France, un vieil ami qui, aux heures difficiles de la guerre, a soutenu fidèlement le mouvement de libération tchécoslovaque. En outre, les tendances revisionnistes de la Hongrie se trouvent ainsi définitivement compromises. Il est évident que toute la politique revisionniste du gouvernement de Budapest n'était possible que parce qu'elle avait l'appui d'une grande Puissance. La Hongrie réduite à ses propres forces ne peut poursuivre une politique revisionniste qui mènerait le pays tout droit à la catastrophe. Même si Budapest s'oriente vers Berlin le malheur ne serait pas très grand. L'union de la France, de l'Italie et de la Petite Entente est suffisamment puissante pour empêcher toute velléité d'aventures de la croix gammée, pour ne pas parler de l'appui certain de la Grande-Bretagne et de la Russie soviétique.

17° Turquie.

La Turquie fait cause commune avec les Etats signataires.

De l'*Agence Havas* (Stamboul, 9. I. 35) :

Certains journaux turcs ayant manifesté de l'inquiétude à la suite de la signature des accords de Rome, le journal *Kurun* relève que ces accords ont un seul but : la consolidation de la paix en Europe centrale. « Les Balkans étant intéressés à cette question, dit le journal, la Turquie fait cause commune avec les Etats signataires de ces accords. »

Le journal *Zaman* constate avec satisfaction que l'indépendance de l'Autriche est désormais garantie.

18° Yougoslavie.

La question d'Autriche et l'Anschluss.

De M. Charles Loiseau, dans l'*Echo de Belgrade* (16. I. 35), sous le titre « L'Allemagne, l'Autriche et les accords de Rome » :

[...] Un point émerge de ces nouveaux accords de Rome, dont M. Mussolini lui-même a dit qu'on ne devait point en concevoir un optimisme exagéré, c'est qu'on continue à considérer la question d'Autriche comme l'axe autour duquel tourne toute la politique européenne ; l'Anchluss, comme l'unique orage que puissent déchaîner l'état chaotique et la politique hystérique de l'Allemagne. Nous devrions être pourtant assez accoutumés à l'imprévu, depuis une douzaine d'années, pour lui faire une part au moins égale à celle du probable et même pour convenir que la malignité des événements a l'air de s'exercer de préférence aux dépens du calcul. [...]

Les « petites Puissances » désirent la consolidation.

Des *Novosti* de Zagreb (9. I. 35), traduit par l'*Echo de Belgrade* (10. I. 35) :

[...] La solution concernant l'Europe centrale se borne à la recommandation faite aux Etats héritiers de l'Autriche-Hongrie : l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie et la Pologne, de déclarer, en accord avec la France et l'Italie, que le respect mutuel de leurs frontières et la volonté réciproque de ne pas interférer dans les questions de politique intérieure des autres états sont nécessaires au maintien de la paix. Une convention dans ce sens devrait même être signée ; mais il faudrait alors entreprendre des pourparlers qui pourront être longs et pénibles, car il sera difficile de mettre d'accord à ce sujet revisionnistes et antirevisionnistes, même si l'Italie consent à faire pression sur les premiers. C'est sur ce point que prennent toute leur signification les déclarations de MM. Laval et Mussolini qu'ils n'abandonnent pas leurs amis et qu'ils restent sur leurs positions politiques antérieures. En Hongrie, on s'efforce d'interpréter ces paroles de Mussolini comme sa volonté de continuer à soutenir le revisionnisme. [...]

Les « petites Puissances » de l'Europe centrale devront aborder avec la plus grande circonspection les questions complexes qui ont été posées dans les pourparlers de Rome, car elles y sont les premières intéressées et seront ainsi appelées à statuer sur leur propre sort. Elles y sont d'ailleurs bien résolues, car elles désirent cette consolidation dont on a tant parlé à Rome, et surtout elles veulent qu'en cas d'insuccès la responsabilité de chacun soit bien établie. Elles veulent, d'autre part, faire obstacle à certaines tendances qui leur sont contraires, comme la résurrection du Pacte à quatre et l'hégémonie des grandes Puissances. Ces tendances sont nettes et demandent une réponse nette. [...]

« Un gros allégement à la solution du problème danubien. »

De l'*Obzor*, cité par l'*Agence Havas* (Belgrade, 9. I. 35) :

Cette collaboration des trois grandes Puissances [Italie, France et Angleterre] apporte certainement un gros allégement à la solution du problème danubien. Il dépend maintenant de la quatrième grande Puissance, l'Allemagne, que la paix s'organise ou bien que l'Europe se divise en deux camps inégaux où l'Allemagne serait isolée.

« Nous irons, l'esprit serein, à la Conférence de Rome. »

Du *Slovenec* de Ljubljana (8. I. 35), traduit par l'*Echo de Belgrade* (10. I. 35) :

[...] Nous irons, l'esprit serein, à la Conférence de Rome prévue par l'accord Mussolini-Laval ; nous examinerons avec le plus grand sang-froid si les accords de Rome tiennent compte de nos intérêts vitaux et des conditions de notre indépendance. [...]

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.